

OFFRE ETUDIANTE
Spécial Rentrée 2011-12 Soyez mobile !

Portable **DELL Inspiron N5040**
RAM **3Go**
Disque Dur **500GB**

Imprimante **MULTIFONCTION**
DELL V313

OFFERTE

395 500 FCFA

LA SEMAINE AFRICAINNE

www.lasemaineafricaine.com



N° 3210 du Vendredi 20 Juillet 2012 - 60^{ème} Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
CONGO: 350 F.CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (242) 06.678.76.94 / 05.582.27.60 / 06.666.39.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Journée des Anciens
enfants de troupe
Sous le signe de
la solidarité envers les
victimes du 4 mars dernier



Emilienne Raoul congratulant l'A.e.t Ambroise Mopendza.
(Page 5)

2^{ème} édition du Maspo
La fête bat son
plein à Kinkala



(Page 13)

Dernière heure

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, a proclamé les résultats du premier tour des élections législatives, jeudi 19 juillet. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

Obsèques de Charles David Ganao

L'ancien premier ministre repose désormais dans sa terre natale de Djambala

(Page 3)



Elections législatives

L'O.c.d.h et l'O.d.d.h.c ont relevé de sérieux incidents et manquements

(Page 3)

Elections

Faut-il continuer à acheter la conscience des électeurs pour se faire élire?

(Page 6)

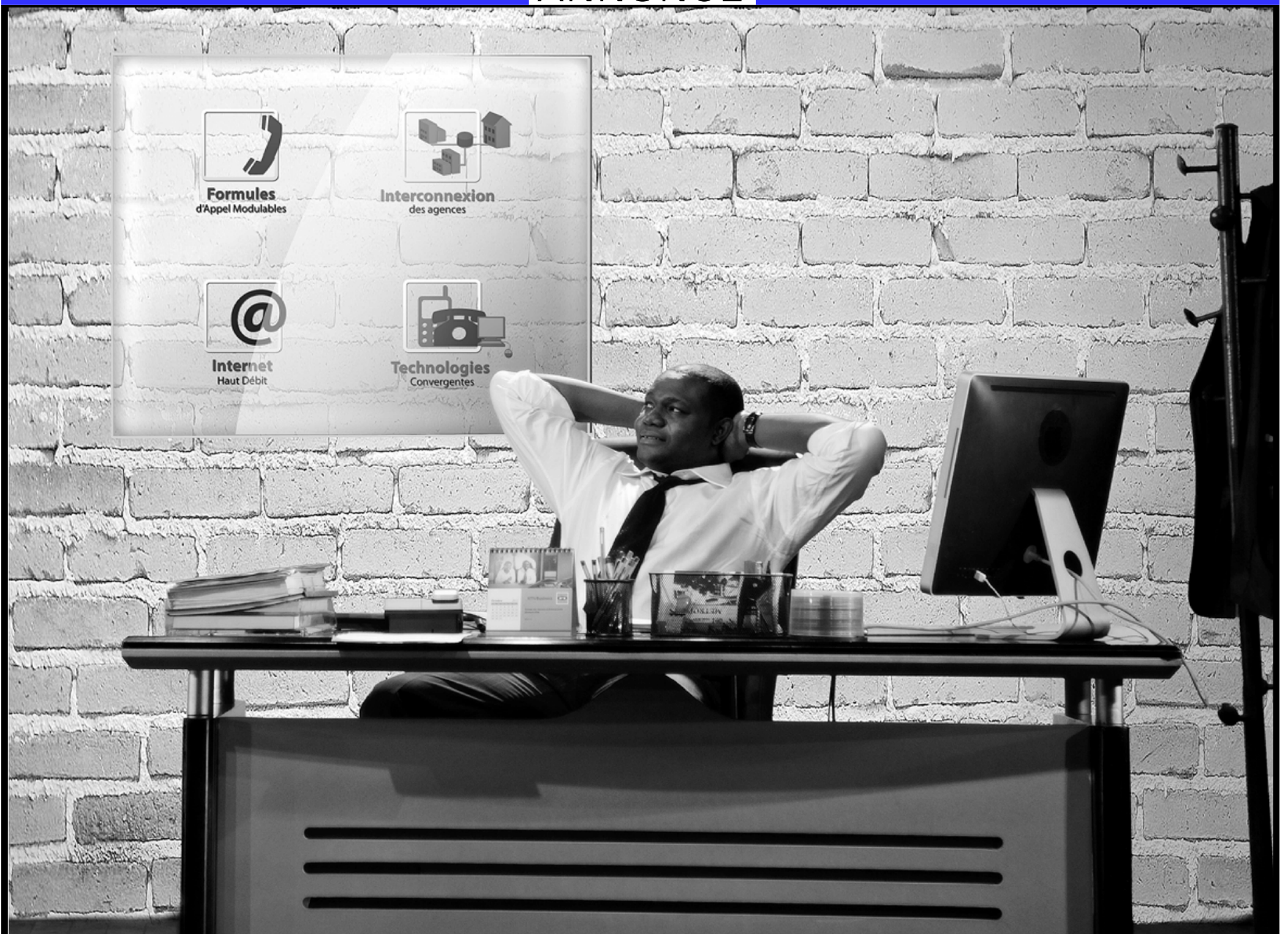


Même quand le vote se déroule bien, les élections sont toujours sources de dérapages.

Elections législatives

La mission d'observation de l'Union africaine et de la C.e.e.a.c appelle au respect de la volonté du peuple exprimée dans les urnes

(Page 7)



Soyez l'architecte de votre solution !

Parce que personne ne comprend mieux que vous les exigences et les ambitions de votre activité, MTN vous offre l'opportunité de construire vous-même votre propre solution de communication.

MTN Business



Obsèques de Charles David Ganao

L'ancien premier ministre repose désormais dans sa terre natale de Djambala

Décédé le 6 juillet 2012, à Paris, en France, à l'âge de 84 ans, Charles David Ganao, ancien diplomate, ancien premier ministre et ancien député de Djambala, a eu droit à l'hommage de la République, le mardi 17 juillet dernier, au palais des congrès, à Brazzaville. Ses obsèques officielles se sont déroulées, en effet, en présence du chef de l'Etat, Denis Sassou Nguesso, et de son épouse, et des corps constitués nationaux.



Charles David Ganao.

Dans son oraison funèbre, Henri Lopès, ancien premier ministre et ambassadeur du Congo à Paris, a loué «l'intelligence hors pair». Il a rappelé que Charles David Ganao était une personnalité qui croyait en la vertu du dialogue. Il a beaucoup œuvré pour le rayonnement de la diplomatie congolaise, à travers le monde, et c'est sous lui que le Congo a eu à établir des relations diplomatiques avec la République Populaire de Chine, en 1965. Il a tout donné à son pays et laisse un riche héritage à la postérité. «Les deux seuls instants de convivialité entre les uns et les autres s'imposent sont ceux de la naissance et de la mort. Encore que toutes les morts ne provoquent pas, dans la société,

le même écho. Le chagrin suscité par la disparition de la plupart d'entre nous se limite aux cercles de nos familles, de nos proches, de quelques amis. Mais certaines disparitions sont, en revanche, par leurs effets, semblables à la chute des géants, quand la foudre frappe les sommets de la forêt. C'est, l'une des fois, la musique, les oiseaux, toute la faune font, soudain, silence... Tel a été l'effet produit par l'annonce



Le couple présidentiel pendant le dépôt de la gerbe de fleurs devant le cercueil de l'illustre disparu, au Palais des congrès.

de la mort de Charles David Ganao. Charles, le vieux Charles, comme nous aimions l'appeler, en signe de vénération et d'affection. Il a suffi du temps éclair pour que, par des vieux textos, par le biais du son grave des cornes de bœuf dans lesquels soufflent des musiciens traditionnels, la sombre nouvelle, venue de Paris, atteigne les plateaux batékés. Les historiens ne pourront pas écrire l'histoire de notre diplomatie, sans accorder un chapitre

capital à Charles, à sa pensée, à son action, à son style, à l'homme», a-t-il dit. Signalons qu'après le Palais des congrès, le cortège funèbre s'est ébranlé en direction de l'aéroport Maya-Maya, pour Djambala (Département des Plateaux) où a eu lieu, le lendemain mercredi 18 juillet, l'inhumation de Charles David Ganao.

Alain Patrick MASSAMBA

ECHO DES LEGISLATIVES

Tricherie et cafouillage, les ingrédients qui ont, souvent, émaillé le scrutin

La sérénité du vote et la paix dans le pays sont des arbres qui cachent la forêt de la tricherie, du cafouillage, bref du non respect de la loi électorale, lors du scrutin législatif du dimanche 15 juillet dernier. De nombreux électeurs ne voyaient pas leurs noms sur les listes électorales. Certains ont constaté que ce sont de vieilles listes de 2002 et d'autres celles révisées de 2012. Ainsi, il y a des électeurs qui se sont retrouvés avec deux cartes d'électeurs, suivant qu'ils ont changé de domicile. D'autres avaient leurs cartes d'électeurs, mais pas de noms sur les listes affichées dans les centres de vote. Et d'autres qui voyaient leurs noms sur les listes, mais qui n'avaient pas de cartes d'électeurs. Cette pagaille est, souvent, caractéristique des élections au Congo où les opérations de révision de listes électorales n'ont jamais produit du bon travail. Dans certaines circonscriptions, à l'intérieur du pays, on a abusé avec les procurations et les actes de naissance. Le cafouillage a surtout concerné la rétention des bulletins de certains candidats, comme à Igné, où les bulletins de vote du candidat indépendant José Cyr Ebina manquaient dans certains bureaux de vote. Il a fallu l'intervention de ses délégués pour voir la situation être réglée. Les urnes n'étant pas identifiées ou immatriculées, on parle de tentative d'usurpation des urnes ou de remplacement d'urnes dans certaines circonscriptions. Après le dépouillement, le comptage des voix et la signature des procès-verbaux, les résultats obtenus ont donné lieu à diverses interprétations dans certaines circonscriptions. Même après la proclamation des résultats dans les bureaux de vote, certains candidats ont avancé qu'il y avait des urnes oubliées. Une manière de faire prendre en compte des urnes bourrées et cachées. Par contre, la proclamation et l'affichage des résultats dans chaque bureau de vote, après signature des procès-verbaux, ont permis de réduire les marges de fraudes et de changement de chiffres. Maintenant, les candidats attendent la proclamation des résultats par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Certains candidats, qui estiment avoir gagné ou qui sont sortis en première position pour aller au deuxième tour, au regard des chiffres des bureaux de vote, redoutent de se voir déclassés.

Un candidat placé en garde à vue par la police judiciaire

Candidat indépendant à Mbomo (département de la Cuvette-Ouest), Michel Rodriguez Abiaboutti a été interpellé par la police, les derniers jours de la campagne électorale, dans sa circonscription. Transféré à Brazzaville, il est poursuivi, selon le porte-parole de la sous-commission sécurité de la Conel (Commission nationale d'organisation des élections), le colonel Jean-Aive Allakoua, pour trouble à l'ordre public. Il aurait demandé à ses partisans de déchirer les affiches et les banderoles d'un adversaire, Léon-Alfred Opimbat, candidat du P.c.t (Parti congolais du travail) et actuel ministre des sports et de l'éducation physique. Signalons que Michel Rodriguez Abiaboutti est journaliste de profession et, actuellement, attaché à la communication du ministre du budget, des finances et du portefeuille public.

Vindza: une enquête ouverte après des troubles qui ont visé un candidat

Le scrutin à Vindza (département du Pool) n'a pas pu avoir lieu, comme on le sait, le dimanche 15 juillet dernier. Il aura lieu, selon la Conel, avant le 29 juillet. Il s'est, en effet, produit deux situations dans cette circonscription du département du Pool. Le premier est le fait que cinq candidats ont contesté la composition de la Conel locale (qui selon eux, ne compte que des militants du P.c.t) et ont refusé d'aller aux élections, tant que l'équipe n'est pas changée. Mais, ce sont, surtout, les incidents graves qui se sont produits, le vendredi 13 juillet, contre le candidat du P.c.t, Aimé Emmanuel Yoka, qui ont provoqué le report du scrutin. Des jeunes, venus d'autres localités, s'en sont, en effet, pris à la délégation du ministre d'Etat Yoka et à celle de Mme Sassou Nguesso qui s'était rendue à Vindza pour préparer l'arrivée de la première dame qui devait participer au meeting de clôture de campagne du candidat du P.c.t. Selon le porte-parole de la sous-commission sécurité, une enquête a été ouverte, après ces incidents.

M.s.d: le président entendu par la police judiciaire et relâché

Président du M.s.d (Mouvement pour la solidarité et le développement), parti membre de la majorité présidentielle, et candidat dans la cinquième circonscription de Talangai (Brazzaville), René Serge Blanchard Oba a été interpellé par la police, lundi 16 juillet dernier. Gardé à vue, pendant 48h, il a été entendu par la police judiciaire pour «velléité de trouble à l'ordre public». Il faut dire que la rivalité entre lui et son principal adversaire, la candidate du P.c.t, Claudia Lemboumba Sassou Nguesso, était intense, au point de basculer à des affrontements par militants interposés. Au sortir de sa garde à vue, le président du M.s.d a promis qu'il fera tout pour que l'ordre public ne soit jamais troublé dans sa circonscription.

Les résultats des élections législatives toujours attendus

Les journalistes avaient fait le siège du Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, le mercredi 18 juillet, pour attendre la publication des résultats par le ministre Raymond Zéphirin Mboulou. Finalement, à 20h, celui-ci s'est excusé et a indiqué qu'on attendait les résultats des circonscriptions ayant voté tardivement, le mercredi même, avant de publier. Les résultats seront donc publiés, le jeudi 19 juillet, a laissé entendre le ministre de l'intérieur. Une fois de plus, les journalistes ont repris le siège du Ministère de l'intérieur, le jeudi.

Elections législatives

L'O.c.d.h et l'O.d.d.h.c ont relevé de sérieux incidents et manquements

Dans leur rôle de promotion, de protection et de défense des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, l'O.c.d.h (Observatoire congolais des droits de l'homme) et l'O.d.d.h.c (Organisation pour le développement et les droits humains au Congo) ont déployé 92 observateurs dans 77 centres, pour un total de 235 bureaux de votes observés dans dix départements, lors du premier tour des élections législatives, le dimanche 15 juillet dernier. Dans leur note préliminaire, les deux organisations ont relevé un «faible taux de participation, des insuffisances logistiques et l'achat des consciences». Voici un extrait de leur note préliminaire (sans les exemples cités).

Sur la campagne électorale

L'accès aux médias n'était pas égalitaire. On a observé l'omniprésence des candidats de la majorité présidentielle dans les médias. Il y a eu, également, l'utilisation des moyens de l'Etat par les candidats de la majorité présidentielle. La distribution des cartes d'électeur n'a pas été menée à son terme. Plusieurs cartes d'électeurs n'ont pas été distribuées.

Du déroulement du scrutin et de la participation des électeurs

Aspects positifs:

- bonne sécurisation des centres et bureaux de vote;
- maîtrise des enjeux et bonne conduite des délégués des partis;
- libre accès dans les bureaux de vote, en dépit de quelques manquements observés à Talangai;
- forte implication des institutions internationales (Système des Nations unies, Union européenne, Union africaine, Missions diplomatiques) pour la facilitation de l'observation électorale.

Aspects négatifs

- faible taux de participation;
- plus que lors des scrutins de 2007 et 2009, les Congolais ont largement boudé les urnes. On a relevé un manque d'engagement des citoyens pour se rendre dans les bureaux de vote. Les centres de vote, de façon générale, ont été déserts. Le scrutin a été caractérisé par un taux de participation extrêmement faible. En s'inspirant de l'échantillonnage des bureaux de vote observés, nous pouvons évaluer le taux de suffrages exprimés à environ 15%.

Ouverture tardive des bureaux de vote

- De façon générale, les bureaux de vote ont vu leurs portes ouvertes avec un grand retard. A Brazzaville, comme à l'intérieur du pays, dans les centres de votes que nous avons visités, l'ouverture a été constatée entre 9h du matin et 14h, dans l'après-midi. Cette situation a eu une incidence sur la durée du vote;
- arrivée tardive du matériel électoral;
- inadéquation entre certaines listes affichées devant les bureaux de vote et les listes d'émargement;
- manque des stylos, des

- crayons, des lampes torches, des piles à torche et calculatrices dans certains bureaux;
- l'encre fournie dans les bureaux de vote n'est pas réellement indélébile.

Des incidents et actes de tricherie et corruption ont été constatés.

Des incidents constatés

- Plusieurs incidents ont été observés (...) (n°1). Par ailleurs, au lendemain du vote, la ville de Gamboma s'est réveillée sous les tirs des armes à feu, suite à la protestation des militants de Mathias Dzon, candidat dans la première circonscription. En effet, ces partisans, depuis le soir de la fermeture des opérations de vote, avaient assiégé le bureau de la commission locale des élections, en réclamant, comme l'exige la loi, la publication et l'affichage des résultats de vote. Face au refus de la Conel, un bras de fer s'est engagé entre les partisans des différents candidats et cette situation a créé un climat de vive tension dans ladite localité, avec l'interposition de la force publique.

De la tricherie et actes de corruption

- Plusieurs faits ayant trait à la corruption, tentative de corruption et tricherie ont été relevés. On peut citer, entre autres: l'achat des consciences par le monnayage des suffrages (...); tentative de vote à Ngamakosso (Brazzaville) des militaires de la garde républicaine en uniforme, à bord de deux véhicules (...); vote des militaires de la garde républicaine en uniforme n'ayant pas de cartes d'électeur et des noms sur les listes, au centre de la gare ferroviaire de Brazzaville, à Poto-Poto;
- remise d'une somme de 50.000 aux membres du bureau

- de vote n°5, à Mfilou II (Brazzaville) (...);
 - remise des billets de 10.000 F aux électeurs à Ouesso (... par un candidat);
 - achats des cartes d'électeurs pour établissement des procurations, moyennant des billets de banque, à Nkayi par (un candidat);
 - suspension du vote dans le centre du C.e.g 28 juin, à Pointe-Noire, jusqu'à 16h à cause des bulletins non uniformes;
 - perturbation du vote à Bouansa, jusqu'à midi, suite à la création de deux bureaux de vote supplémentaires;
 - suspension du vote au centre 30 octobre 1984, dans la circonscription de Mfilou 1 (Brazzaville), suite à la soustraction des bulletins de vote des candidats de l'opposition par le président du bureau de vote n°4.
- La liste de ces incidents et autres actes de tricheries enregistrés n'est pas exhaustive.

De la clôture du vote et du dépouillement

Les bureaux de vote ont été clos tardivement. L'opération du dépouillement a amené les observateurs de quitter certains sites autour de 20h et au-delà; insuffisance d'éclairage dans les bureaux de vote, créant les conditions d'insécurité; non affichage des résultats devant les bureaux de vote.

Conclusion

Les observateurs de l'O.c.d.h et de l'O.d.d.h.c ont constaté des insuffisances notoires, lors des différentes étapes du processus électoral, notamment dans l'établissement des listes électorales, la participation de l'opposition dans les institutions électorales, le déroulement de la campagne électorale, du

(Suite en page 6)

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
 DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
 DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
 DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
 ET DE LA PROPRIETE FONCIERE
 DE POINTE-NOIRE CENTRE

INSERTION LEGALE

L'inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière Pointe-Noire, B.P: 5399

N°015/012/MEFB-DGI-DCHPF-DDIK-DCHPF

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° DE REQUISITIONS	REQUISITIONS CADASTRALES	QUARTIERS	ARRONDISSEMENTS	REQUERANTS
20.909 du 24/02/2012	Plle 07 ex-01 Bloc 132 Section BM Superficie 500,00m ²	Ngoyo	03 Tié-Tié	OKOYE Nadia Gerty
20.954 du 08/03/2012	Plle 07 bis Bloc 11 Section M ² Superficie 450,00m ²	Aéroport	01 Lumumba	CONDE Patricia Huguette
20.643 du 24/10/2011	Plle 02 Bloc 14 Section BM Superficie 500,00m ²	Ngoyo	03 Tié-Tié	YOKA Léocadie Yolande
20.838 du 19/01/2012	Plle 06 Bloc 12 Section M ² Superficie 817,32m ²	Aéroport	01 Lumumba	Mme BONGO MAKAYA née MANGAYI Eudoxie Lydie
20.480 du 26/08/2011	Plle 04 Bloc 01bis Section BM Superficie 500,00m ²	Ngoyo	03 Tié-Tié	MOSSIKALAKA Carine Nadège
20.782 du 23/12/2011	Plle 07 Bloc 62 Section BM Superficie 500,00m ²	Ngoyo	03 Tié-Tié	NGAKOSSO Maxime Henri
21.174 du 05/06/2012	Plle 04 Bloc 40 Section M ² Superficie 541,50m ²	TCHIMBAMBA	01 Lumumba	MOSSEMBA Mesmine Rufine
20.963 du 12/03/2012	Plle 04 bis Bloc 189 Section BL Superficie 319,20m ²	Ngoyo	03 Tié-Tié	MOUZITA Ginele Euphasie
20.958 du 13/03/2012	Plle 20 ex-04 Bloc 123 ex-31 Section BP Superficie 1328,55m ²	Wharf	01 Lumumba	GUILPAIN Stéphane Henri
21.060 du 04/04/2012	Plle 04 Bloc 53 Section J Superficie 423,88m ²	Mpita	01 Lumumba	José Aristide Rachelle CREMIEUX KOMBO
21.085 du 26/04/2012	Plle 990 Bloc / Section M Superficie 500,00m ²	Aéroport	01 Lumumba	LOUNDOU Henri
20.928 du 29/02/2012	Plle 08 Bloc 215 Section BL Superficie 363,46m ²	Ngoyo	03 Tié-Tié	LESK Anaël
18.567 du 25/03/2010	Plle 06 Bloc 26 Section BM Superficie 500,00m ²	Ngoyo	03 Tié-Tié	LESK Grace Alicia
20.765 du 09/12/2011	Plle 05 Bloc 59 Section BC Superficie 300,00m ²	Mpaka Km8	03 Tié-Tié	MABIKA Florent
19.790 du 28/02/2011	Plles 01 et 08 Bloc 103 Section BS Superficie 800,00m ²	Tchimbamba	01 Lumumba	MABIALA Christian
20.129 du 12/05/2011	Plles 01 et 02 Bloc 40 Section BY5 ^{m²} Superficie 1060,00m ²	Ngoyo	03 Tié-Tié	ADANLETE Christian
19.295 du 30/09/2010	Plle 151 quater Bloc / Section M Superficie 494,00m ²	Tchimbamba	01 Lumumba	SINGA EKILA MARIA MARCHANO BONKASSA
20.609 du 10/10/2011	Plle 07 Bloc 16 Section BNB Superficie 400,00m ²	Tchimbambouka	03 Tié-Tié	ONGATEKE NIMOU Nadège
16.561 du 25/09/2008	Plle 12 Bloc 66 Section AW Superficie 400,00m ²	Movis	04 Loandjili	MANANGA MOUANANDA BRETT Frangeli Bently
20.939 du 02/03/2012	Plle 07 Bloc 105 Section BN bis Superficie 400,00m ²	Tchimbambouka	03 Tié-Tié	PAMBOT Emmanuelle Gloire et PAMBOT Gedéon P.
21.017 du 29/03/2012	Plle 10 Bloc 178 Section BM Superficie 500,00m ²	Ngoyo	03 Tié-Tié	OBINDY Fridolin Eymar Yvon
19.152 du 23/08/2010	Plle 01 Bloc 144 Section BP Superficie 552,28m ²	Mpita	01 Lumumba	Mlle COSTADE Stelle Maryse
15.233 du 10/12/2007	Plle 02 Bloc 153 Section L Superficie 344,40m ²	La base Militaire	01 Lumumba	MAVOUNGOU Christiane

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Pour insertion légale

Pointe-Noire, le 31 Mai 2012



GANONGO GUENONI IKIA

Inspecteur Principal des Impôts et Domaines

Le Centre culturel russe de Brazzaville et le groupe des Universités d'Etat russes - membres de l'association RACUS vous invitent au

salon éducatif
«ETUDIER EN RUSSIE-2012»
le 27-28 juillet
à 16 heures



Adresse:
 Centre culturel russe de Brazzaville,
 Avenue Amilcar Cabral
 (à côté de Casino, ex-Score)
 Centre-ville, Brazzaville, B.P.: 2021
 tél.: 22.281.19.22, port.: 06.664.62.95
 E-mail: racuscongo@yahoo.fr

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES!

plus de 15 des meilleures universités d'Etat

Frais d'études et d'hébergement: de 2150 à 3400 dollars américains par an

8 grandes villes de la partie européenne de Russie

plus de 300 filières à choisir



Médecine générale (en français et en russe); Pharmacie (en français et en russe); Médecine dentaire (en français et en russe); Sciences économiques; Management; Marketing; Commerce; Finance et crédit; Banque; Comptabilité et audit; Gestion du personnel; Fiscalité et parafiscalité; Pétrole et gaz; Télécommunications; Agriculture; Mécanique; Radiophysique et électronique; Electrotechnique; Architecture; Génie civil; Informatique; Technologie de l'information; Jurisprudence; Relations publiques; Journalisme; Sciences politiques; Services socioculturels et tourisme; Ecologie; Mathématiques; Physique; Chimie; Biologie etc.

WWW.EDURUSSIA.RU

BUROTOP IRIS
 www.burotop.com

2012 Preferred Partner GOLD

Microsoft GOLD CERTIFIED Partner



hp Pavilion Slimline

Carte graphique de 1 Go
 Disque dur de 1000 Go
 Mémoire RAM de 4 Go extensible à 8 Go
 Licence Windows 7 H. Premium
 Écran 22"



+
 1 onduleur APC
 500 VA



À seulement
495.000 FCFA * HT

BUROTOP IRIS, LE PARTENAIRE HP au Congo.

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60

POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - apres Rond Point Kassai / Tel: 04 453 53 53

Réunion des experts de la Cemac à Brazzaville

Trouver des solutions idoines pour donner une dynamique au processus d'intégration

Les experts des différents organes de la Cemac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) se sont réunis au Palais des congrès, à Brazzaville, du 11 au 18 juillet 2012, en prélude à la 23^{ème} session ordinaire du conseil des ministres de l'Union économique de l'Afrique centrale, prévue la deuxième quinzaine de juillet 2012, dans la capitale congolaise. Ouverte par Jean Christophe Okandza, directeur de cabinet du ministre d'Etat, ministre de l'économie, du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration, coordonnateur du pôle économique, en présence de Jean Marie Maguena, vice-président de la commission de la Cemac, et des représentants de chaque Etat membre de la Cemac, cette réunion a permis d'unifier les efforts dans le cadre d'une vision et d'une stratégie partagées, pour répondre collectivement aux nombreux défis auxquels la sous-région est confrontée, depuis longtemps.



Une vue des experts.

Mais, la Cemac se trouve, maintenant, à une phase cruciale de son histoire. C'est pourquoi, après le 8^{ème} sommet des chefs d'Etat tenu à N'Djamena, au Tchad, au mois d'avril 2007, qui avait recommandé la transformation du secrétariat exécutif en commission, l'élargissement du gouvernement de la B.e.a.c (Banque des Etats de l'Afrique centrale) et l'institution immédiate de la libre circulation des personnes et des biens, les premiers responsables de la commission ont été nommés. A travers cette forme, la communauté s'est engagée dans un processus irréversible, celui de la consolidation de son intégration. Cet engagement s'est traduit par la mise en œuvre des recommandations des chefs d'Etat, notamment: - la consolidation et le développement des infrastructures de base; - l'affermissement de la convergence des politiques macro-économiques;

- la mise en œuvre des politiques sectorielles communes; - et la promotion d'un environnement de paix et de sécurité. Pour réaliser des progrès significatifs, il a été souhaité d'élaborer des instruments et des mécanismes pour sécuriser, rendre irréversible et accélérer le processus d'intégration dans la sous-région. La réflexion de Brazzaville a abouti à la nécessité de la mise en œuvre des instruments d'approfondissement de l'intégration des pays de l'Afrique centrale. En plus des réponses apportées au faible niveau d'application du droit communautaire, qui reste un enjeu et un défi de taille à relever, les experts se sont penchés, notamment, sur le cadre institutionnel du programme économique régional et le fonds «Emergence Cemac», pour soutenir des projets d'intégration sous-régionale.

Philippe BANZ.

Au cours de leur réunion à Brazzaville, les experts de la Cemac ont examiné de nombreux dossiers de grande importance, qu'ils ont analysés et traités avec détermination. Le caractère de leur instance a permis de trouver des solutions idoines et permettre à la communauté de réaliser le saut qualitatif vers l'intégration et de donner ainsi une dynamique au processus d'intégration, conformément à la volonté des chefs d'Etat. Les retombées de l'intégration bénéficieront aux populations de la sous-région, pour leur mieux-être. La Cemac, est souvent, présentée comme le maillon faible du processus d'intégration en Afrique. Ses Etats membres donnant peu d'intérêt à l'option d'intégration socio-économique, malgré des discours politiques très engagés sur ce sujet. Des barrières



Jean Christophe Okandza.

administratives, comme le maintien de visas au Gabon pour les ressortissants de la sous-région, l'insuffisance des voies de communication et l'insécurité dans certaines zones, etc, sont autant de facteurs qui retardent une réelle intégration sous-régionale.

Gestion durable des forêts

Le partenariat entre le Congo et le F.s.c renforce la politique de certification des forêts

Un atelier national pour la validation de l'intégration de la grille de vérification de la légalité du bois du Congo, dans le référentiel sous-régional de F.s.c (Forest stewardship council) a été organisé, du 13 au 14 juillet 2012, à Brazzaville, par le F.s.c national, en partenariat avec le Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée sous le patronage de Donatien Nzala, directeur général de l'économie forestière, en présence de Caroline Duhesme, consultante internationale en matière de certification de bois et de vérification de la législation, Gordian Fanso, responsable du bureau d'évaluation des standards et politique nationale de F.s.c international, et Isaac Moussa, représentant national de F.s.c.



De g. à d.: Gordian Fanso, Donatien Nzala et Caroline Duhesme.

L'atelier national organisé par le Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement et la représentation nationale de F.s.c a consisté à valider l'analyse comparative faite par une consultante internationale, en matière de gestion forestière et la grille nationale relative à la gestion forestière. Il a réuni près d'une soixantaine de participants, venus des administrations publiques, des entités forestières et des administrations en charge des aires protégées périphériques des U.f.a (Unité forestière d'aménagement), ainsi que des partenaires techniques et financiers et des organisations de la société civile, ont discuté et validé les résultats de l'analyse comparative effectuée du standard de Fsc pour la certification des forêts, après des échanges interactifs entre les participants.

Les résultats de l'analyse comparative du standard F.s.c permettent la certification des forêts, tandis que les grilles nationales permettent de suivre la légalité du bois, dans le cadre de l'initiative Flegt et des accords de partenariat volontaire signés entre le Congo et l'Union européenne. Le F.s.c est une Organisation non gouvernementale internationale, qui travaille dans la gestion responsable des forêts. A ce titre, il s'appuie sur trois piliers que sont: l'économie, le social et l'environnement. Au regard de son objet, le F.s.c ne travaille pas directement avec les Etats, mais il fait obligation aux sociétés forestières, de certifier les zones d'exploitation du bois et de respecter toute la législation nationale et même les conventions internationales ratifiées par le pays d'accueil. Le document issu de cet atelier va constituer un référentiel

national pour la certification des forêts du pays, intégrant les exigences de F.s.c, ainsi que celles de l'initiative Flegt et des accords de partenariat volontaire pour la certification de la gestion durable des forêts et la légalité du bois. Pour le directeur général, «la gestion durable des forêts est une préoccupation mondiale, au regard du rôle important que jouent les écosystèmes forestiers au plan écologique. Pour cela, le Congo ne cesse de renforcer son cadre institutionnel et législatif, notamment avec la loi 16-2000 du 20 novembre 2000, portant code forestier». Il faut rappeler qu'avec une superficie de 342.000 km², le Congo-Brazzaville est couvert à 60% de forêt qui représente 10% des forêts du Bassin du

Congo, deuxième poumon vert de la planète après l'Amazonie, en Amérique. Le Congo a mis en place, depuis 2000, un programme d'aménagement durable des concessions forestières, portant sur l'élaboration des plans d'aménagement à travers un inventaire multi ressources et des études socio-économiques et écologiques. Dix unités U.f.a (Unités forestières d'aménagement) et huit U.f.e (Unités forestières d'exploitation) d'une superficie de 5.657.979 hectares, soit 57% de la superficie concédée à l'exploitation forestière, sont concernées par ce programme, dont la mise en œuvre a permis la certification des U.f.a de Kabo, de Pokola, de Lodoungou-Toukoulaka et de Ngombé par le F.s.c.

Philippe BANZ.

Journée des Anciens enfants de troupe

Sous le signe de la solidarité envers les victimes du 4 mars dernier

A l'unisson et dans une ambiance de franche camaraderie, les A.e.t (Anciens enfants de troupe du Congo), toutes catégories confondues, ont commémoré, lundi 16 juillet 2012, à Brazzaville, la journée des Anciens enfants de troupe, sous le thème: «Manifestons notre solidarité aux victimes du 4 mars 2012». Pour donner un éclat particulier à cette journée, de multiples activités ont été organisées, à Brazzaville, sous le patronage de l'A.e.t Ambroise Mopendza, président de ladite association, qu'accompagnaient les membres du bureau exécutif national et des grands anciens.

L'association des Anciens enfants de troupe a, en effet, réalisé plusieurs activités pour célébrer sa journée nationale. Il s'agit de l'opération «Retrouvons les manches» qui a eu lieu au monument des A.e.t, sis en face du C.e.g Nganga Edouard, du don de sang, pendant deux jours, au profit des victimes du drame du 4 mars dernier et d'autres patients, au Centre national de transfusion sanguine, de la remise des présents à l'E.m.p.g.l (Ecole militaire préparatoire général Leclerc), ainsi que la remise d'un don de vivres et non vivres (riz, huile et des habits de friperie)



L'A.e.t Ambroise Mopendza.



Le bureau des A.e.t et d'autres membres posant avec la ministre Emilienne Raoul.

aux sinistrés du 4 mars. Ce don a été remis par l'A.e.t Ambroise Mopendza, président de ladite association, en présence de ses membres, et réceptionné par Emilienne Raoul, ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, dans l'enceinte de son cabinet.

Donnant le sens de ce don, Ambroise Mopendza a déclaré: «En souvenir des événements du sinistre du 4 mars 2012, lequel demeure encore présent dans nos consciences, nous avons, au niveau du bureau de notre association, placé cette journée sous le signe de la solidarité à l'endroit de ses nombreuses victimes. Et c'est donc pour traduire, dans les faits, la présente solidarité que nous avons voulu réunir ce modeste don, pour inscrire notre nœud sur cette chaîne importante de solidarité tant nationale qu'internationale que nous avons vécue depuis cette période».

La ministre Emilienne Raoul a affirmé, à son tour, que ce don est le bienvenu pour les sinistrés qui ont encore besoin d'être soutenus, pendant au moins trois ans: «Vous venez cinq mois après, mais ne pensez pas que vous êtes en retard, parce que cette solidarité doit se poursuivre encore pendant, on espère, au moins trois ans, au minimum. Car, les personnes qui ont été frappées par cette tragédie sont en train de se reconstruire peu à peu et l'Etat également, est en train de les accompagner, pour que ces populations puissent sortir de l'état dans lequel elles se trouvent aujourd'hui. Donc, ce que vous avez emmené, ce sont des choses qui iront directement chez les sinistrés. Et au nom de ses sinistrés, au nom du chef de l'Etat, je voudrais dire à toute la délégation un grand merci».

Toujours dans le cadre de la célébration de leur journée, les A.e.t et d'autres membres de l'association se sont retrouvés, au monument des A.e.t où le premier vice-président, Rémy Ayayos Ikounga, a déposé une gerbe de fleurs en mémoire de tous les A.e.t décédés. Par ailleurs, à travers une marche, ils ont pris la direction de l'E.m.p.g.l et procédé à la réception, dans leurs rangs, des jeunes de la promotion colonel Henri Ondoko, nouvellement sortis de l'E.m.p.g.l. Rémy Ayayos Ikounga a, à cet effet, exhorté les anciens et grands anciens de l'association à les encadrer dans leurs carrières. Aux nouveaux A.e.t, il a demandé de respecter le code d'éthique et les textes recteurs de l'association. Il a aussi exhorté les membres de l'association à se mobiliser davantage et à redoubler d'efforts pour que l'association soit toujours efficace et crédible.

Alain Patrick MASSAMBA

Mathias Dzon est rentré à Brazzaville, escorté par la police

Depuis les incidents survenus à Gamboma et l'intervention de la force publique, lundi 16 juillet, au lendemain du scrutin législatif, on ne savait pas où se trouvait le leader de l'A.r.d, Mathias Dzon, candidat dans la première circonscription de Gamboma. Il s'était retiré dans son village, Ossio, pas très loin de Gamboma. Le mercredi 18 juillet, il a accordé une interview à R.f.i (Radio France internationale), diffusée dans le journal de 19h30, dans laquelle il a déclaré qu'il était «bloqué» par la force publique, depuis 13h15, à Odziba, à 100 km de Brazzaville, sur la route nationale n°2. Une façon, selon lui, de l'«empêcher de rentrer à Brazzaville, avant la publication des résultats du premier tour, pour que les Congolais ne sachent pas la vérité (...)». «J'ai gagné dans les urnes, à Gamboma», a-t-il lancé. «C'est une décision des organisateurs des législatives demandant aux candidats des circonscriptions où il y a eu des troubles d'y rester et attendre la proclamation des résultats», a répliqué le porte-parole de la police, Jean Aive Allakoua, joint par Rfi, également. Au fait, la force publique demandait à l'enfant terrible de l'opposition congolaise d'aller calmer ses partisans à Gamboma, à la suite des incidents qui s'y étaient produits. Il faut dire que la police a interpellé de nombreux éléments de sécurité qui l'accompagnaient. Ils sont entendus à la gendarmerie et parmi eux, une dizaine d'agents de la force publique. Après des négociations directes avec les responsables de la force publique, Mathias Dzon, accompagné de son équipe de campagne, a été autorisé à quitter Odziba, vers 22h, et a, finalement, regagné Brazzaville, sous forte escorte policière, pour sa sécurité. Il est arrivé sain, et sauf chez lui, où ses proches et sa famille l'attendaient nombreux, comme à une veillée mortuaire. Le leader de l'opposition a voulu organiser une conférence de presse, jeudi 19 juillet, à 14h, mais il s'est ravisé.

Crash d'un hélicoptère de la police à Mbouambé: deux morts!

Le soir du lundi 16 juillet 2012, un hélicoptère de la police, de type Mi 2, s'est écrasé et a pris feu, dans la plaine de Mbouambé, une localité du département du Pool, à la lisière avec le département des Plateaux, à 180 km au Nord de Brazzaville, faisant deux morts, le pilote et le copilote, d'origine ukrainienne. L'hélicoptère rentrait d'une mission effectuée à Gamboma, à 325 km environ, au Nord de Brazzaville, où il aurait déposé des renforts de la force publique. Des troubles y avaient éclaté entre partisans de l'opposition soutenant Mathias Dzon et ceux de Hugues Ngouelondélé, le candidat du P.c.t, au sujet de l'affichage des résultats du premier tour des élections législatives du 15 juillet, dans les bureaux de vote.

Les habitants de Mougoundou-Sud confrontés aux éléphants

Les habitants de Mougoundou-Sud, dans le département du Niari, stigmatisent la dévastation massive et continue de leurs plantations par les éléphants. Ils s'en plaignent, depuis longtemps. Et ils craignent, maintenant, la famine, la production de leurs cultures vivrières ayant baissé. En tout cas, les paysans sont impuissants devant la furie des éléphants. Les autorités fermeront-elles longtemps encore l'oreille à leurs lamentations? Puisque c'est la période de grandes vacances, un lecteur, dans son ironie, a proposé la capture de quelques éléphants et les placer au parc zoologique de Brazzaville. Mais, est-ce possible?

Pointe-Noire: une tonne et demi de sacs en plastique saisis et détruits!

A la suite de la décision de la direction départementale de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales, une tonne et demi de sacs en plastique (les fameux sachets) destinés à l'emballage des produits pharmaceutiques, ont été détruits, dernièrement, au site de Gatsitsa, à Pointe-Noire, la capitale économique du Congo. Ces sacs en plastique étaient importés par les sociétés Laborex Congo, UBI Pharm et Coopharco. C'était, aussi, à Pointe-Noire, le coup d'envoi de l'opération destruction des produits avariés et non autorisés, après le délai de grâce de six mois donné aux importateurs de sacs en plastique. Par ailleurs, 24 tonnes de sacs en plastique confisqués dans les bureaux de l'administration commerciale et les dépôts de la douane attendent d'être détruites. Comme quoi, à Pointe-Noire, la ville portuaire, on ne badine plus avec la protection de l'environnement.

Les déposants du groupe Humberto Brada retrouveront-ils le sourire?

C'est la question que tout le monde se pose. L'affaire semble avoir avancé, comme le laisse penser la démarche du syndic liquidateur du groupe, qui porte à la connaissance de tous les déposants de Brazzaville et de Pointe-Noire qu'il procède à une opération de contrôle physique et de confirmation de créances. Les intéressés devront se munir de toutes les pièces justificatives. L'opération débute, le 23 juillet 2012, à Brazzaville, mais à Pointe-Noire, la date sera fixée ultérieurement. Pourvu que cela ne soit pas de la poudre aux yeux des déposants. Signalons que le groupe Humberto Brada a fait faillite, en 2003, son patron ayant pris, ensuite, la clé des champs. Depuis lors, cette affaire est devenue une épine au pied du gouvernement congolais.

Elections

Faut-il continuer à acheter la conscience des électeurs pour se faire élire?

Le premier tour des législatives, qui s'est déroulé le 15 juillet dernier, a laissé un goût amer auprès de certains électeurs, victimes des calculs politiques de quelques candidats qui veulent, coûte que coûte, demeurer ou entrer au parlement. Pour cela, tous les moyens sont bons pour atteindre cet objectif, et l'argent, un créneau implacable pour y parvenir. En tout cas, pendant la campagne électorale et le vote, il y a des candidats qui ont distribué de l'argent, pour acheter la conscience des électeurs. De telles pratiques, qui n'honorent pas notre jeune démocratie, devraient être combattues, et la Commission nationale de lutte contre la corruption et la concussion ne devrait pas rester les bras croisés. Car, avec de telles pratiques, il n'y a pas à s'étonner d'avoir à l'assemblée nationale, des députés qui ne défendent pas, réellement, le peuple et qui s'érigent en spectateurs de leurs collègues ou qui ne font jamais des descentes parlementaires.



Même quand le vote se déroule bien, les élections sont toujours sources de dérapages.

On a beau prendre des recommandations et des engagements, le mal des politiciens congolais est de toujours rester attachés à l'argent. Sans lui, ils sont impuissants comme acteurs politiques en charge des responsabilités publiques. Il n'y a qu'à les voir lorsqu'ils n'ont plus de poste de responsabilité publique. Ils tombent dans l'anonymat. Raison pour laquelle, ils veulent s'accrocher ou entrer dans la sphère des gens qui sont agrippés au trésor public, comme de véritables sangsues. Peu d'entre eux sont capables de se faire élire proprement, sur la base de leurs idées, leur moralité et leur force de conviction. Beaucoup d'entre eux sont obligés de recourir à des pratiques peu orthodoxes, en procédant à l'achat des consciences, pour se faire élire. A vrai dire, ceux-là ne sont pas crédibles, même jusque dans leurs propres villages. De ce fait, l'argent est, pour eux, le raccourci le plus sûr pour parvenir à leurs fins, l'unique moyen de graver les échelons et donner l'impression à l'opinion qu'ils ont la cote ou du crédit auprès de la population. Et pour cela, ils peuvent bénéficier de la confiance du président de la République.

ple, le candidat Jean Richard Bongo a dénoncé une organisation maffieuse, avec des milliers de cartes d'électeurs qu'on a distribuées aux gens, pour aller voter, moyennant 5.000 ou 10.000 F.Cfa. Un membre de l'équipe de campagne du candidat Bonaventure Mbaya a indiqué qu'un véhicule sans laissez-passer, inter-



Redonner à l'élection son rôle légitime, dans une démocratie.

cepté à Madibou, contenait de l'argent destiné à convaincre les électeurs, pour le compte du candidat du parti au pouvoir dans cette circonscription. Des cas de distribution d'argent ont été, également, signalés dans les départements de Brazzaville, Plateaux, Cuvette, Niari, Pointe-Noire, Kouilou, Pool, etc. Selon l'adage, «ôte-toi de là

que je m'y mette», certains candidats des partis politiques ont acheté, à coup d'argent, le retrait et le soutien de leurs adversaires. Car, comment peut-on se présenter à une élection législative et se retirer en pleine campagne électorale? D'autres ont, carrément, fait

imprimer les notes ou les attestations des diplômes, etc. Avec de telles pratiques électorales, il n'est pas surprenant de voir, à l'assemblée nationale, des députés qui n'attendent que la fin des débats, pour lever le petit doigt, en guise de vote, après avoir, parfois, passé tout leur temps à somnoler dans la salle, comme on l'a remarqué pendant la douzième législature. Il y a des députés qui n'ont posé la moindre question aux membres du gouvernement. D'autres, qui n'ont, ouvert aucune enquête, ni rédigé un rapport dans une commission. D'autres encore n'ont pas fait de descentes parlementaires, ni organisé même une conférence de presse. Nombreux de Congolais veulent aller au parlement que pour des raisons sociales. Le goût du lucre les conduit, souvent, à s'opposer, parfois, même, à ce qui est légitime. Ils ont le triste privilège de terminer la législature sans intervenir, parce qu'ils ne connaissent pas réellement leur rôle ou, en tout cas, ne veulent pas prendre le risque de s'engager à quoi que ce soit. Les bons députés se distinguent par leurs qualités intellectuelles, morales, leur combativité politique, leur souci de connaître les problèmes du peuple et de les défendre.

Cyr Armel YABBAT-NGO

L'O.c.d.h et l'O.d.d.h.c ont relevé de sérieux incidents et manquements

(Suite de la page 3)

scrutin et la consolidation des résultats. Ces dysfonctionnements ressemblent, à s'y méprendre, à ceux constatés lors des scrutins de 2007 et 2009. Le gouvernement a la responsabilité de remédier à ces défaillances, au risque de renforcer le désintérêt des citoyens pour les élections.

Des recommandations

Au regard des irrégularités, insuffisances constatées, l'O.c.d.h et l'O.d.d.h.c recommandent:

- de respecter la volonté exprimée par le peuple, à travers les résultats qui sortiront des urnes et régler les contentieux électoraux en toute impartialité;
- d'effectuer, annuellement, le recensement administratif, comme l'exige la loi électorale en vue de l'établissement des listes électorales fiables;
- de procéder un découpage électoral selon les critères démographiques;
- de dessaisir le Ministère de

usage des moyens de l'Etat, des institutions ou des entreprises publiques. On a vu une véritable exhibition, un étalage de richesse, pendant que certains quartiers croupissent dans l'obscurité et manquent d'eau potable, les écoles manquent encore de tables-bancs ou de clôture, les administrations publiques manquent d'imprimés ou d'encre, pour

l'intérieur et de la décentralisation des attributions imputables à la Conel, tout en renforçant son indépendance et son autonomie financière;

- de renforcer l'éducation civique et démocratique des populations.

A la Conel:

- de mettre en place une stratégie nationale conséquente de campagne d'éducation des électeurs et des candidats;
- de mettre en place une stratégie nationale conséquente de formation des agents électo-

- raux;
- de prendre des mesures nécessaires pour améliorer la logistique, lors du déploiement du matériel de vote;
- d'afficher les listes électorales et distribuer les cartes d'électeur avant la date des élections, conformément à la loi;
- d'afficher les résultats des scrutins à la porte des bureaux de vote.

A la communauté internationale:

- de soutenir la société civile dans ses actions d'observation électorale;
- de rappeler le gouvernement ses engagements en matière de démocratie et de l'Etat de droit.

Frxx#ŭrh#ng#ldv

Un gros camion se retrouve les quatre roues en l'air dans le Mayombe

Un gros camion, lourdement chargé de vingt-quatre tonnes de ciment, s'est renversé, il y a quelques jours, dans le Mayombe, sur le tronçon Pointe-Noire-Dolisie de la nouvelle route lourde Pointe-Noire-Brazzaville, en amorçant le col Malika, à 30 km de Dolisie. Les quatre roues en l'air, la cargaison qu'il transportait s'est éparpillée au sol. On y découvre des blessés. Ce gros véhicule revenait de Pointe-Noire, en partance pour Brazzaville. La défectuosité du système de freinage serait à l'origine de cet accident. Comme quoi, le contrôle technique des véhicules, particulièrement les gros camions, devrait être de rigueur.

Elections législatives

La mission d'observation de l'Union africaine et de la C.e.e.a.c appelle au respect de la volonté du peuple exprimée dans les urnes

Dans une déclaration préliminaire publiée à Brazzaville, le 17 juillet 2012, la mission internationale Union africaine/C.e.e.a.c (Communauté économiques des Etats d'Afrique centrale) au scrutin législatif du dimanche 15 juillet dernier, conduite par Elhadji Seini Oumarou (pour l'Union africaine) et Crispin Jaime Sangalé Rondo (pour la C.e.e.a.c), a fait le constat ci-après sur l'organisation des élections au Congo. Dans ses conclusions, elle a exhorté les acteurs politiques à respecter la volonté du peuple exprimée dans les urnes. Voici un large extrait de sa déclaration.

Constats de la mission

L'analyse des observations faites sur le terrain à la lumière des normes et directives en matière d'organisation des élections libres et transparentes fait ressortir les conclusions suivantes:

Contexte politique

La mission de l'U.a/C.e.e.a.c a noté que tous les acteurs politiques ont adhéré au processus électoral et qu'il n'y a pas eu d'appel au boycott des élections.

Contexte juridique

La mission a noté que conformément à la loi électorale de la République du Congo, 139 sièges sont pourvus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, au scrutin uninominal à deux tours. Par rapport aux scrutins antérieurs, le dispositif légal et réglementaire régissant l'organisation des élections a été renforcé, notamment par les mesures ci-après:

- la prise en compte des délégués des candidats au bureau de vote;
- la possibilité pour les délégués d'avoir une copie des résultats;
- l'affichage immédiat des résultats devant les bureaux de

vote après le dépouillement.

Listes électorales

La mission d'observation de l'U.a/C.e.e.a.c a noté que les élections législatives ont été organisées sur la base des listes électorales de 2009, mises à jour en 2012.

La campagne électorale

La mission a noté que la campagne électorale du 6 au 13 juillet 2012 sur l'ensemble du territoire national s'est déroulée dans le calme, nonobstant, quelques critiques formulées par certains acteurs relativement à l'accès aux médias publics ainsi que des incidents relevés dans certaines circonscriptions électorales où des candidats auraient été empêchés de battre campagne.

Le déroulement du scrutin

La mission internationale d'observation de l'U.a/C.e.e.a.c a suivi le déroulement du scrutin et a fait le constat suivant:

Les aspects positifs

Présence discrète et effective des forces de sécurité; bonne sécurisation de l'ensemble des opérations de vote et du maté-

riel électoral; bonne identification des agents électoraux; bonne ambiance de travail dans les bureaux de vote; libre choix des électeurs; la présence des délégués des candidats; la présence d'observateurs nationaux; bon accueil des missions d'observation électorale.

Les aspects négatifs

Faible taux de participation des électeurs au vote; ouverture tardive des bureaux de vote; exigüité de certains bureaux de vote; mauvais emplacement des isolements dans certains bureaux de vote qui ne garantissent pas le secret du vote; manque de codification des urnes; affichage tardif des listes électorales; arrivée tardive des agents électoraux; faible maîtrise des procédures de vote et de l'usage du matériel électoral; matériel électoral en quantité insuffisante dans certains bureaux de vote; retard dans la mise en place du matériel électoral; absence de textes sur les mesures d'application du code électoral; immixtion de certains agents de sécurité dans les tâches de contrôle des cartes d'électeurs; insuffisance d'encadrement des électeurs; mauvais emplacement des corbeilles; confusion sur les pièces d'identification à présenter par les électeurs; désorientation des électeurs du fait de l'affichage tardif des listes; faible affluence des électeurs; faible maîtrise des procédures de dépouillement par certains membres des bureaux de vote; immixtion de certains délégués des candidats dans le rôle des agents de bureaux de vote; manque de lumière dans cer-

tains bureaux de vote lors du dépouillement, etc.

Recommandations

La mission internationale d'observation de l'U.a/C.e.e.a.c recommande ce qui suit:

- renforcer la sensibilisation des populations sur la nécessité de participer au vote;
- renforcer la formation des agents électoraux;
- fiabiliser les listes électorales, notamment en introduisant les données biométriques;
- impliquer les délégués des partis politiques et de la société civile à participer aux opérations de compilation des résultats au niveau de la Conel;
- instaurer un mécanisme garantissant la représentation des femmes au parlement;
- renforcer les missions de la Conel dans l'organisation matérielle des élections;
- appliquer, de manière effective, les dispositions réglementaires en ce qui concerne l'affichage des listes électorales;
- envisager le recours au bulletin unique pour assurer la disponibilité des bulletins et l'égalité de traitement des candidats;
- renforcer l'éducation civique et électorale au bénéfice de la population;
- pourvoir les bureaux de vote des textes réglementaires se rapportant aux élections;
- envisager une disposition réglementaire fixant la durée du vote à moins de dix heures à partir de sept heures du matin, notamment pour procéder au dépouillement avant la tombée de la nuit.

Conclusion

Malgré les insuffisances relevées sur les élections législatives du 15 juillet 2012 en République du Congo, la mission internationale d'observation de l'U.a/C.e.e.a.c en arrive aux conclusions suivantes:

- la libre expression de la volonté du peuple. A cet effet, la mission tient à féliciter le peuple congolais pour sa maturité politique démontrée lors des élections législatives du 15 juillet 2012.
- la mission tient à saluer l'engagement des acteurs politi-

ques à asseoir un climat apaisé et leur sens aigu de responsabilité qui contribuent à l'enracinement de la démocratie dans le pays.

- les élections législatives du 15 juillet 2012 en République du Congo ont été libres, transparentes et crédibles.

- la mission exhorte les acteurs politiques de la République du Congo à respecter la volonté du peuple exprimée à travers les résultats qui sortiront des urnes et à recourir aux voies de droit pour toute réclamation ou contestation éventuelles;

- la mission encourage tous les acteurs en présence à collaborer en vue de consolider davantage la démocratie, la paix et la stabilité, gage du développement économique et social auquel aspire légitimement le peuple congolais.

Makélékélé 4 (Brazzaville)

L'Association «Le Quartier d'abord» appelle au calme

Armel Ghislain Ewock, responsable de la communication de l'Association «Le Quartier d'abord» que dirige Anicet Wilfrid Mpandou, dit «Willy Mantsanga», candidat indépendant dans cette circonscription, a appelé les populations au calme, suite aux rumeurs qui ont circulé depuis le début de la semaine. «A la date d'aujourd'hui 18 juillet 2012, les résultats officiels ne sont pas encore publiés. Vous ne devez pas prêter l'oreille à cette folle rumeur! Certes, nous connaissons les résultats de tous les bureaux de vote qui donnent notre candidat favori, au premier tour. Mais, ce ne sont que des résultats provisoires», a-t-il indiqué, au cours d'une conférence de presse, mercredi 18 juillet dernier, à Kinsoundi.

Bazin M'BOUNGOU



APPA

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE PETROLE AFRICAINS
AFRICAN PETROLEUM PRODUCERS' ASSOCIATION
18ème étage Tour NABEMBA, B.P.: 1097, Brazzaville, République du Congo
TÉLÉPHONE : (242) 665 38 57 (242) 669 99 13 (33) 1 34 29 59 46 Email : appa@appa.int

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LE POSTE DE CHARGE DE COMMUNICATION DU SECRETARIAT DE L'APPA

POSTE LOCAL

FICHE DESCRIPTIVE DU POSTE IDENTIFICATION

Intitulé du poste

de résident:
Chargé de la Communication (CCOM)

PRINCIPALES RESPONSABILITES

Placé sous l'autorité de l'Assistant du Secrétaire Exécutif, chargé des Affaires Techniques, le Chargé de la Communication sera chargé de:

- 1- la promotion de l'APPA sur la scène énergétique mondiale, à travers tous les canaux de communication possibles;
- 2- Assister le Chef du DAT dans la conception, la rédaction et le contrôle des documents destinés au public, tels que les communiqués de presse, déclarations et les publications de l'APPA, ainsi que dans leur traduc-

tion (français - anglais - français).

- 3- Assister le Chef du DAT dans la conception, la rédaction, la production et la diffusion des différents supports de publication (brochures, affiches, guides, bulletin, Agenda, etc.), ainsi que la négociation avec les fournisseurs de service y relatif;
- 4- Gérer le contenu du Site Web et du site Intranet de l'Association, en liaison avec le Spécialiste de l'Informatique, des Banques de données et de la Documentation;
- 5- Gérer la communication sur le plan interne au Secrétariat de l'APPA;
- 6- Contribuer au suivi de la communication sur le plan externe (avec la presse, le public, les professionnels, les partenaires et les Organisations internationales similaires)

PRINCIPALES QUALIFICATIONS

Qualifications minimales & Expériences:

- Homme/Femme titulaire d'un diplôme universitaire en communication (minimum Bac+3). Une formation en NTIC sera un atout.
- A voir une expérience professionnelle prouvée d'au moins six (05) années, de préférence dans le secteur privé ou publique ou dans des institutions internationales;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, notamment des outils de bureautique et de PAO;
- Le candidat doit faire montre d'une bonne capacité de rédaction, d'analyse et de synthèse;
- Une parfaite connaissance

de Français et de l'Anglais (parlé et écrit) est essentielle. Autres considérations:

- Etre de bonne moralité, très motivé, disponible, rigoureux et engagé;
- Avoir des connaissances en matière de documentation serait un atout;
- Avoir une ouverture d'esprit et une aisance dans les rapports humains;
- Etre un stratège, créatif, bon rédacteur, producteur et concepteur;
- Aptitude à travailler sous pression et au-delà des heures de travail;
- Avoir le sens de l'entreprise: confidentialité des informations traitées;
- Avoir une connaissance des industries pétrolière et gazière.

Le (la) candidat(e) doit être âgé(e) d'au moins 30 ans, à la

date de soumission de la candidature.

CONDITIONS GENERALES

I- Dossier de candidature

Le candidat est supposé être résident au Congo au moment du dépôt de son dossier. Le dossier de candidature au poste comprend:

- Une lettre présentant les motivations de la candidature;
- Un curriculum vitae daté et signé par le candidat;
- Les copies certifiées conformes datées de moins de trois (3) mois des diplômes et des certificats de travail;
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité;
- Un extrait de casier judiciaire daté de moins de trois (03) mois.

II - Date limite de dépôt des dossiers

La date limite de réception des candidatures est fixée au 15 août 2012.

Il sera procédé à une présélection sur la base d'une étude des dossiers fournis. Les candidats présélectionnés seront invités par le Secrétariat à participer à un test de sélection finale. Les dossiers doivent être transmis à l'adresse ci-après:

Secrétariat APPA

BP: 1097 - Brazzaville
18ème étage Tour NABEMBA
Brazzaville, République du Congo
Tél. (+242) 665.38.57;
Fax: (+33) 1 34.29.59.46
Email: appa@appa.int
Site Web: www.appa.int

REMUNERATION

La rémunération et les avantages du poste correspondent à ceux du Groupe III de la Grille des Salaires en vigueur au Secrétariat de l'APPA et sont comparables aux traitements types offerts par les organisations internationales pour des postes similaires.

Brazzaville,
le 13 juillet 2012

Musique religieuse

Cécile Poaty signe «Nzambi ke mfumu ya nza ya m'vimba»

Enseignante retraitée et membre du groupe Notre-Dame du perpétuel secours (Supplique) de la paroisse Saint François d'Assise, dans l'archidiocèse de Brazzaville, Mme Cécile Poaty est mariée et mère d'enfants. Elle a largué dans les bacs, il y a peu, son tout premier opus intitulé: «Nzambi ke mfumu ya nza ya m'vimba». C'est un Cd de 12 titres, produit par la maison «Studio Prefi-Sound Vidéo Production», à Brazzaville, sous le label: «M'man Cécile chante». L'opus a connu la touche technique d'Alphonse Mahoukou, qui a transformé en musique l'œuvre, et Serge Mozart, qui en a assuré l'arrangement et l'harmonisation.

Presque tout consacré à la Vierge Marie dont elle est dévote fervente, le coup d'essai de Mme Poaty porte des titres comme: «Marie sauve le Congo», «Loue ton Seigneur», «Ye zu butukidi», «Tatamana Mâma Marie», «Salut brillante étoile», «Maria tala mwana ya nge». Tous ces cantiques, qui attendent d'être fondus en clips vidéo, ont déjà été interprétés par Alphonse Mahoukou et sa chorale du Foyer Abraham, à Bacongo.



Mme Cécile Poaty.

L'œuvre, a également, bénéficié du regard et de l'accompagnement spirituel des abbés Mesmin-Prospère Massengo, vicaire judiciaire de l'archidiocèse de Brazzaville, vicaire de la paroisse Saint François; Vincent de Paul Malonga, recteur de la basilique Sainte-Anne du Congo, ancien curé de Saint François; Christian Moussavou, vicaire de la paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde, aumônier diocésain des chorales, et, aussi, l'abbé Xavier Mbemba Bissémo, aumônier des personnes vivant avec handicap. Habitant à l'époque le camp Air

Afrique, depuis 1972, Mme Cécile Poaty s'attache à la paroisse Saint François, qui avait pour curé, le père Raymond de La Moureyre, qui devient, par la suite, évêque de Mouila, au Gabon. C'est ainsi qu'elle intègre, en février 1986, la chorale Marana Tha, l'une des trois que compte Saint François. Quand on l'aborde pour savoir ses origines dans le chant, Mme Poaty lâche: «Je chante depuis mon enfance, d'après mes parents. La nuit quand je dors, je suis souvent arrosée par des mélodies qui jaillissent et me

Le coup d'essai de Mme Cécile Poaty.



traversent l'esprit». Dans cet album, l'auteur remercie l'Eternel Dieu Tout-Puissant, qui a permis la réalisation de l'œuvre, l'abbé Christian Moussavou, pour ses sages conseils, ainsi que toute l'équipe qui y a contribué. «Nzambi ke mfumu ya nza ya m'vimba» de Mme Poaty est disponible, à Brazzaville, dans

les paroisses Jésus Ressuscité et Sainte-Anne, chez Foule business, à Bacongo (marché Total), pour un prix quasi-moderne de 7.500 francs Cfa. Si seulement ce coup d'essai pouvait se révéler être un coup de maître et en cacher un prochain!

Aristide Ghislain NGOUMA

IN MEMORIAM

Le 14 juillet 2005, disparaissait sur cette terre des hommes, papa KIMINO BIOZI Pascal. En mémoire de ses sept ans de naissance au ciel, ses enfants, ses petits-fils et filles, ainsi que tous ceux qui l'ont connu, gardent encore de lui un souvenir inoubliable.



IN MEMORIAM

Martial Jean Luidgi KONGO (21 juillet 1972 - 21 juillet 2012) Voici, exactement, 40 ans que le Seigneur rappelait à Lui, son serviteur Martial Jean Luidgi KONGO, premier Noir à occuper les fonctions d'adjoint au maire de Bacongo. En ce jour mémorable, tous ceux et toutes celles qui l'ont connu et aimé sont priés d'avoir une pensée pieuse pour le repos de son âme. La Famille KONGO



Maitre Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI

Notaire

Immeuble DABO, 3^{ème} étage, avenue de la Paix

En face de La Congolaise de Banque de Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
B.P.: 13.273/Tél.: (242) 05.522.96.23/06.952.17.26/E-mail: skymbassa@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE
KELY'S

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de trois millions (3.000.000) de Francs CFA

Siège social: Immeuble DABO, 3^{ème} étage, en face de La Congolaise de Banque de Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
RCCM: 12 B 3484

CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 27 mars 2012, reçu par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à Brazzaville, Bacongo, le 28 mars 2012, sous Folio 060/5 Numéro 920, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: société à responsabilité limitée unipersonnelle;

Objet: la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- La prestation de services divers;
 - Import-export;
 - La construction, la réhabilitation, la réfection, l'aménagement des bâtiments;
 - Le commerce de gros et de détail de toutes marchandises (commerce général);
 - La représentation commerciale;
 - La mise à disposition du personnel;
- Et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers, y compris la création de toutes sociétés filiales ou non, la prise d'intérêts dans toutes affaires similaires, sociétés créées ou à créer, la participation, la gérance et toutes autres activités susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement;

Dénomination: la société a pour dénomination: KELY'S;

Durée: la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée;

Siège social: le siège social est fixé: 268, rue Jeanne d'Arc, arrondissement 2 Bacongo, Brazzaville, République du Congo;

Capital social: le capital social est fixé à la somme de trois millions (3.000.000) Francs CFA, divisé en trois cents (300) parts sociales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 01 à 300, entièrement souscrites et libérées, attribuées à l'associée unique, tel qu'il ressort de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social reçue le 27 mars 2012 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI;

Gérance: aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 27 mars 2012, Mademoiselle Sylvie Isna ONDAYE a été nommée en qualité de gérante de la société KELY'S, pour une durée indéterminée;

Dépôt légal a été enregistré au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 25 mai 2012, sous le n° 12 DA 617;

Immatriculation: la société KELY'S a été immatriculée au registre de commerce et du crédit mobilier, le 25 mai 2012, sous le n°12 B 3484.

Pour insertion légale

Maitre Sylvert Bérenger
KYMBASSA BOUSSI

Maitre Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI

Notaire

Immeuble DABO, 3^{ème} étage, avenue de la Paix

En face de La Congolaise de Banque de Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
B.P.: 13.273/Tél.: (242) 05.522.96.23/06.952.17.26/E-mail: skymbassa@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE
National Express Cleaning
En abrégé «N.E.C»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA

Siège Social: 517, route de la Frontière, Tchimbamba, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: 12 B 85

CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 30 janvier 2012, reçu par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, notaire, dûment enregistré à Brazzaville, le 06 février 2012, sous Folio 23/3 Numéro 425, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: société à responsabilité limitée unipersonnelle;

Objet: la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- L'entretien, nettoyage des sols et surfaces des locaux résidentiels, commerciaux et industriels;
- L'assainissement sous toutes ses formes; Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement;

Dénomination: la société a pour dénomination: National Express Cleaning, en abrégé «N.E.C»;

Durée: la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée;

Siège social: le siège social est fixé: 517, route de la frontière, Tchimbamba, Pointe-Noire, République du Congo;

Capital social: le capital social est fixé à la somme de un million (1.000.000) Francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 01 à 100, entièrement souscrites et libérées, attribuées à l'associé unique, tel qu'il ressort de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social reçue le 30 janvier 2012 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI;

Gérance: aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 janvier 2012, Monsieur MADI Adon Hermann, associé unique, a été nommé en qualité de gérant de la société National Express Cleaning, en abrégé «N.E.C», pour une durée indéterminée;

Dépôt légal a été entrepris, le 21 mars 2012, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, enregistré sous le numéro 12 DA 191;

Immatriculation: National Express Cleaning, en abrégé «N.E.C», a été immatriculée au registre de commerce et du crédit mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro 12 B 85.

Maitre Sylvert Bérenger
KYMBASSA BOUSSI

Ecole des sciences religieuses (archidiocèse de Brazzaville)

L'année académique 2011-2012 clôturée

Première école dans l'archidiocèse de Brazzaville à procurer une formation adéquate aux laïcs, aux religieux et religieuses dans le domaine des sciences religieuses, l'E.s.r (Ecole des sciences religieuses) a mis un terme à l'année académique 2011-2012. C'était lors d'une messe célébrée, lundi 2 juillet 2012, dans la chapelle du Foyer Abraham, siège de ladite école. Présidée par l'abbé Alexis Tobangu, curé de la cathédrale Sacré-Cœur et formateur à l'E.s.r, cette messe a été concélébrée par les abbés Mesmin-Prosper Massengo, directeur des études de l'E.s.r, Sébastien Zoubakéla, Yvon Bienvenu Mabandza, Junior Aya Yombo, Franklin Kiyindou et Ghislain Bounkounia Benadinga, tous formateurs dans ladite école.



Une vue de l'autel pendant la célébration.

Dans une animation liturgique de la chorale composée des étudiants de cette école, la célébration eucharistique de clôture de l'année académique écoulée constituait à juste titre, une messe de prémisses pour le nouveau diacre, l'abbé Vlado Loufoukou, qui a eu à prêcher pour la première fois dans cette chapelle dans laquelle durant toute une année pastorale, il a eu à accomplir, avec zèle, son stage pré-diaconal. Au début, l'abbé Alexis Tobangu, voulant préparer les participants à une meilleure imprégnation de leurs manquements, les a entraînés à demander pardon à Dieu pour toutes les fois qu'ils n'ont pas pu honorer les rendez-vous de l'intelligentsia et de la connaissance, tout au long de l'année académique qui s'achève.

lé en invitant les participants à demeurer humbles, vigilants, discrets et lucides en toutes circonstances de la vie, afin de produire un témoignage fécond et fructueux à l'endroit des brebis à paître.



Les participants à la célébration eucharistique.

Au cours de l'homélie, l'abbé Vlado Loufoukou a mis l'accent, conformément aux textes liturgiques du jour, sur les qualités d'un bon missionnaire. Fervent prédicateur, il a marte-

Peu avant la fin, Robert Mbemba, délégué des étudiants finissants à prononcer une allocution au cours de laquelle il a restitué les grands moments passés dans cette école, et

surtout le climat empreint de convivialité et fraternité qui a eu à régner tout au long de l'année académique entre les formateurs et les étudiants. Dans cet élan, se réjouissant de

dians qui frisaient avec l'irrespect envers les formateurs qui ont pu surmonter ces manquements grâce à leur humilité. S'exprimant à son tour, l'abbé Mesmin-Prosper Massengo, au nom du directeur de cette école, l'abbé Léonard Milongo, vicaire général de l'archidiocèse de Brazzaville, a manifesté sa joie du fait qu'après la promotion des finissants actuels, l'E.s.r pourra ouvrir un cycle de master, fruit du partenariat signé avec le Teresianum de Rome. Ainsi, a-t-il rassuré les étudiants finissants que, dès que ce partenariat sera opérationnel, ils seront les premiers inscrits que l'E.s.r accueillera, en son sein. Dernier intervenant, l'abbé Alexis Tobangu a rendu grâce à Dieu pour cette année académique qui s'est achevée avec ce qui l'aura caractérisé en termes de prestations des formateurs et d'attentes chez les étudiants.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Caritas Congo

Améliorer les capacités du réseau national, une priorité

Après leurs précédentes sessions de formation consacrées, essentiellement, à l'usage et l'appropriation du Propack I et du Propack II, un guide pour la conception des projets et la rédaction des documents de projets à l'intention des gestionnaires de projets de Crs (Catholic relief services), la Caritas américaine, les membres du réseau national de Caritas ont, récemment, eu droit à une formation portant sur le Diro, notamment sur la Marp (Méthode active de recherche participative) et sur la technique ou la méthodologie d'animation de projets. Pour un meilleur approfondissement et assimilation de la méthode, les participants à cette session ont effectué une descente de terrain à Kinkala chef-lieu du département du Pool. Dans cette localité, ils se sont entretenus avec un collectif des maraichers, réalisés des interviews semi-structurées et procédé au transect, pour établir la cartographie du lieu.

Réunis du 23 au 27 juin 2012 au siège de Caritas Congo à Brazzaville, autour d'Alain Robert Moukouri, secrétaire général de Caritas Congo, les secrétaires généraux des Caritas diocésaines, leurs chargés de programmes et les autres membres du réseau national de Caritas Congo ont planché sur des techniques de travail pratiques et innovantes. Au cours de leur formation, les membres du réseau national de Caritas ont notamment eu droit au renforcement des capacités sur la gestion des Ntcs, sur la Marp et les techniques d'animation. Dans le cadre des exercices pratiques et de récolte de données fiables auprès des populations, les bénéficiaires potentiels des projets, les membres du réseau national de Caritas ont organisé un travail de terrain. Ils ont séjourné à Kinkala, chef-lieu du

département du Pool. Leur travail s'est basé sur les interviews semi-structurées avec les membres de la ceinture maraichère de Kinkala dénommée «Sala zingu kia muntu», lancée depuis 2004. Un groupe



Les participants lors des assises.

initié et dirigé par Philippe Ngoma, maraicher lui-même. A ceci, se sont ajoutés d'autres outils

d'évaluation importants dont le transect, pour permettre l'étude de la cartographie du milieu. La formation liée à l'usage de ces méthodes de travail a été développée par trois formateurs, MM. Philippe Nkounkou Moukoutou, consultant et Justin Moyo (facilitateur), membre

cultés, et qui jour après jour tente de se redéployer pour un mieux-être social et durable au Congo. C'est ainsi que Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, président de la Conférence épiscopale du Congo, président de l'Acerac (Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale) ne cesse de les encourager, tel qu'il l'a encore réaffirmé, lors du passage des membres du réseau national Caritas dans son diocèse. Une façon de traduire en actes la recommandation de Caritas internationalis, à l'occasion de la célébration de son 60^{ème} anniversaire, qui avait coïncidé l'an dernier avec la tenue à Rome en Italie, de la 7^{ème} conférence régionale de Caritas Africa et de la 49^{ème} assemblée générale des Caritas internationalis: «*Famille humaine, zéro pauvreté*».

tante-formatrice. En effet, tout ceci s'inscrit dans la dynamique d'un véritable positionnement social, dans laquelle s'est orientée Caritas Congo depuis sa relance. Une structure qui a subi moult diffi-



Les membres du réseau Caritas reçus à l'évêché de Kinkala par Mgr Louis Portella Mbuyu.

Aristide Ghislain NGOUMA

16^{ème} Dimanche Ordinaire B

Savoir rendre compte!

Textes: Jr 23,1-6; Ep 2,13-18; Mc 6,30-34

Chers frères et sœurs,

S'il est un problème qui caractérise les dirigeants des sociétés africaines en général et celle du Congo en particulier, c'est bien le manque de la spontanéité à rendre des comptes. Dans l'Eglise, au sein des communautés chrétiennes et religieuses, les comptes sont souvent dans un brouillard bien entretenu. La période électorale devrait être le moment où les électeurs, qui «donnent» le pouvoir aux élus, posent la question aux dirigeants sortants: qu'avez-vous fait du bien commun? La course au pouvoir devrait être précédée du recul pour rendre compte, dans l'Eglise et dans la société. Le curé qui doit partir de la paroisse vers un nouveau lieu de service doit rendre compte à l'évêque et aux paroissiens.

Les textes de ce dimanche nous donnent un exemple édifiant: les apôtres viennent rendre compte de leur mission à Jésus. Oui, tout envoyé a le devoir de rendre compte à celui qui l'a envoyé. Jésus lui-même, l'envoyé du Père, va rendre compte (Cf. Jn 17). Et par rapport aux apôtres, Jésus est le seul vrai berger, c'est lui qui instruit et qui sauve, c'est à lui que les autres pasteurs (les missionnaires) doivent rendre compte.

Déjà, dans l'Ancien Testament, peu de temps avant la destruction de Jérusalem, le prophète Jérémie dénonce les faux pasteurs qui rançonnent le peuple de Dieu (Cf. Jr 23). Il annonce qu'un jour, Dieu prendra son peuple en main et qu'il exercera lui-même le pouvoir. Cette annonce se réalise pleinement avec Jésus. C'est ce que saint Paul nous enseigne, quand il dit qu'aujourd'hui, les juifs et les païens sont devenus un seul corps en Jésus, ils sont tous élus, gratuitement; il n'y a pas de peuples ou de chefs privilégiés aux yeux de Dieu. Et dans l'évangile, Marc signale que Jésus demande un rapport à ses apôtres à propos de la mission qu'il leur avait confiée. Dimanche dernier, en effet, Jésus a envoyé les douze guérir les malades et proclamer «qu'il fallait se convertir». Aujourd'hui, il demande des comptes. Cette demande de Jésus doit être rappelée avec insistance dans nos communautés. Jésus nous a envoyé en mission, dans notre pays, là où nous vivons, et nous avons à lui rendre compte de la gestion de notre mission, de notre charge dans l'Eglise et dans la société. On a souvent décrié la culture de l'impunité dans le milieu politique de notre pays: qu'en est-il de l'impunité dans nos communautés chrétiennes? Pour dire une parole prophétique à ceux qui gouvernent la cité, à propos de leur mode de gestion de la chose publique, il nous faut, dans nos communautés chrétiennes, apprendre à bien gérer ce que Dieu nous a confié.

La première expérience des apôtres a été heureuse, si l'on considère la foule qui ne les laisse plus. Jésus lui-même, au début de son ministère, devait se retirer dans un endroit désert pour se reposer et prier (Marc 1,35 et 45). C'est parce qu'ils se sont retrouvés dans la barque que les gens les ont reconnus. Pour nous aussi, c'est dans le calme d'une barque, dans la prière et la réflexion en petites communautés que notre action dans la société doit prendre sa dimension réelle. En ce jour d'évaluation, Jésus et les apôtres cherchent un temps de solitude et de repos. Cependant la foule les poursuit. A la vue de la foule, Jésus est ému jusqu'aux entrailles. Ce mot reflète un sentiment intense et très intime de Jésus, distinct de la «pitié» dont il était question en Marc 5,19. Au sens premier, *splagkhna* désigne les viscères principaux: le cœur, le poupon, le foie; puis l'utérus de la mère; et enfin le cœur et l'âme comme sièges des affections. Ainsi, le verbe *splagkhnozomai* signifie être touché aux entrailles, être remué de pitié et de compassion au plus intime de son être. Jésus est ému devant la foule laissée comme des brebis sans berger. La double multiplication des pains qui suivra ne porte donc pas sur sa puissance de multiplier le pain, ni sur le partage comme moyen de nourrir les affamés. L'évangile parle clairement de l'affection de Jésus à l'égard du peuple de Dieu et de son rôle de rassembleur lié au don de sa vie. Nul n'est exclu du cœur de Jésus. Tel est l'exemple que le Seigneur nous donne. Tous les peuples (politique et religieux) appartiennent à Dieu, et ceux qui les dirigent ont des comptes à rendre: rendre compte au peuple, c'est rendre compte à Dieu.

Fr. Claver BOUNDJA, O.p.

Complément

Dans notre précédente édition, sur l'article intitulé: «*Parole du chrétien catholique engagé*», nous avons fait écho aux assises des chrétiens catholiques du Bénin tenues ces jours derniers. En voici donc quelques précisions utiles que nous a fournies un lecteur. En effet, les assises ayant pour thème: «*L'engagement du chrétien dans la cité*» ont eu lieu au Palais des congrès de Cotonou, du 28 au 30 juin 2012, sous la présidence de Mgr Antoine Ganye, archevêque de Cotonou. Les travaux préparatoires en commissions se sont déroulés pendant 3 mois sous la coordination du Père Julien Efoe Penuku, ancien recteur de l'Ucao et actuellement responsable de l'aumônerie des cadres et personnalités politiques du Bénin. Dès que possible, nous reviendrons sur les Actes de ces assises.

«SOCIETE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE» S.A.U.
 En sigle «SO.D.AGRI.» S.A.U.
 SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL
 Au Capital de 100.000.000 Francs CFA
 Siège social: Avenue du Poisson Salé, Mpila
 Brazzaville (République du Congo)
 RCCM: 08 B 1131

**- DEMISSION DE L'ADMINISTRATEUR GENERAL ADJOINT,
 Monsieur Euloge NKOUNKOU-**

I. Suivant procès-verbal du quatre mai deux mille douze, reçu le deux juillet deux mille douze en dépôt par Maître Julie Agathe MISSAMOU, Notaire associé de la SCP J. A. MISSAMOU & G. E. M. BIMBENI, titulaire d'un office à Brazzaville (République du Congo) et enregistré le même jour à la recette de Mpila, Brazzaville (République du Congo), Folio 11317 N°753, l'Actionnaire Unique a pris acte de la démission, pour des raisons de convenance personnelle, de Monsieur Euloge NKOUNKOU, Administrateur Général Adjoint.

II. Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville (République du Congo), sous le numéro M2/12-1298, le 5 juillet 2012.

Pour insertion légale

Maitre Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI
 Notaire
 Immeuble DABO, 3^{ème} étage, avenue de la Paix
 En face de La Congolaise de Banque de Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
 B.P: 13.273/Tél.: (242) 05.522.96.23/06.952.17.26/E-mail: skymbassa@yahoo.fr

**ANNONCE LEGALE
 X SNIPER**

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA
 Siège Social: 109, rue Bakoukouyas, Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
 RCCM: 11 B 2843

CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 20 juillet 2011, reçu par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, notaire, dûment enregistré à Brazzaville, le 28 juillet 2011, sous Folio 137/23 Numéro 2822, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

- Forme: société à responsabilité limitée;
 Objet: la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- La fourniture et la gestion du personnel;
 - La gestion externalisée des activités des entreprises;
 - L'entretien et maintenance;
 - La sous-traitance dans les domaines ci-dessus cités, la prestation de services;
 - La formation du personnel;
 - Le conseil et l'audit;
 - L'import-export des biens et services;

Et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers, la prise d'intérêts dans toutes affaires similaires, sociétés créées ou à créer, la participation, la gérance et toutes autres activités financières, mobilières et immobilières susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination: la société a pour dénomination: X SNIPER.
 Durée: la durée de la société est de quatre-

vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Siège social: le siège social est fixé: 109, rue Bakoukouyas, Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo.

Capital social: le capital social est fixé à la somme d'un million (1.000.000) Francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 01 à 100, entièrement souscrites et libérées par les associés, tel qu'il ressort de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social reçue le 20 juillet 2011 par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI.

Gérance: aux termes du procès-verbal de la première assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2011, Monsieur EBOM Didier a été nommé en qualité de gérant de la société X SNIPER pour une durée indéterminée.

Dépôt légal a été entrepris, le 1^{er} août 2011, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré sous le numéro 11 DA 663.

Immatriculation: X SNIPER a été immatriculée au registre de commerce et du crédit mobilier de Brazzaville, sous le numéro 11 B 2843.

Maitre Sylvert Bérenger
 KYMBASSA BOUSSI

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
 DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
 DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
 DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
 ET DE LA PROPRIETE FONCIERE
 DE POINTE-NOIRE CENTRE

INSERTION LEGALE

L'inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière Pointe-Noire, B.P: 5399

N°016/012/MEFB-DGI-DCHPF-DDIK-DCHPF

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° DE REQUISITIONS	REQUISITIONS CADASTRALES	QUARTIERS	ARRONDISSEMENTS	REQUERANTS
16.513 du 18/09/2008	Pile 14 Bloc 170 Section L Superficie 400,00m ²	Base Aérienne	01 Lumumba	MOUANDA BERNADETTE
20.184 du 28/05/2011	Piles 07 et 08 Bloc 23 Section BT Superficie 1000,00m ²	Tchimbamba	01 Lumumba	MONGOLO Samson Alban Boris
18.241 du 08/10/2009	Piles 1 à 100 Bloc 104 Section ABY1 Superficie 58500m ²	Mongo Mpoukou	04 Loandjili	ZHONG WEISHUANG
17.639 du 15/06/2009	Pile 14 Bloc 95 Section X Superficie 150,00m ²	Mouyonzi	03 Tié-Tié	CONSTANT MOUNTSAMBOTE OMER
21.116 du 11/05/2012	Piles 07 et 14 Bloc 118 Section BL Superficie 800m ²	Ngoyo	03 Tié-Tié	KONGA BOKASSA Bertrand
13.790 du 29/06/2007	Pile 04 Bloc 13 Section AI Superficie 400,00 m ²	Loandjili	01 Lumumba	DINGOUE SIEKEMBIEL Claudine
20.802 du 04/01/2012	Pile 04 Bloc 83 Section J Superficie 177,80m ²	Mpita	01 Lumumba	EBAMBA KAYI Rose
18.774 du 12/05/2010	Pile 03 Bloc 54 Section J Superficie 449,40 m ²	Boundji	01 Lumumba	ITOUA MARIE Alphonse
21.099 du 04/05/2012	Pile 03 Bloc 11 Section BM Superficie 495,00m ²	Ngoyo	03 Tié-Tié	MOUAYA Marcel
17.501 du 28/04/2000	Pile 03 Bloc 66 Section S Superficie 266,62m ²	Matendé	01 Lumumba	MOULOUNGUI DOUKAGA Jean Philippe
19.322 du 07/10/2010	Pile 05 Bloc 50 Section M ² Superficie 371,20m ²	Tchimbamba	01 Lumumba	OBAMI ITOU André Fils
20.994 du 22/03/2012	Pile 07 Bloc 127 Section BY4 ^{ème} tr Superficie 750m ²	Côte Matève	03 Tié-Tié	MBOUKOU Serge Aloïse
18.423 du 11/12/2009	Pile 06 Bloc 246 Section CL Superficie 500,00m ²	Mongo Kamba	04 Loandjili	MASSA Armand Michel
18.920 du 25/06/2010	Piles 4,5,6 et 7 Bloc 16 Section / Superficie 2000m ²	MVILI NKAGI	Sous préfecture de Hinda	PAMBOU Antoine Micaël Cesar
20.783 du 21/12/2011	Piles 07 et 09 Bloc 131bis Section BT Superficie 800m ²	Tchimbamba	01 Lumumba	ANGUIMA Jean Bernard
20.243 du 02/08/2011	Pile 08 Bloc 83 Section J Superficie 320,00m ²	Camp IGET	01 Lumumba	DINAMONA KIDILOU Angelique
25.198 du 31/05/2011	Pile 03 Bloc 85 Section BF Superficie 300,00m ²	MPAKA	03 Tié-Tié	NKOUKA NTSANGATA Blaise Louison
20.146 du 19/05/2011	Pile 01 Bloc 128 Section BI Superficie 400m ²	Tchimagni	03 Tié-Tié	Mme NZOBADILA Elisabeth
21.100 du 07/05/2012	Pile 10 Bloc 98 Section BL Superficie 400m ²	Ngoyo	03 Tié-Tié	Roberte Evrarde Cezalie LOEMBA YESSA
20.990 du 21/03/2012	Pile 05 Bloc 331 Section BM4 Superficie 375m ²	Ngoyo	03 Tié-Tié	NGUEBAZOLA Prefina Grâce Melodie
20.231 du 14/06/2011	Piles 1,2,3 Bloc 21 Section BP Superficie 5739,31m ²	Mpita	01 Lumumba	NIAMBI David
20.231 du 14/06/2011	Pile 28 Bloc 59 Section BG Superficie 595,00m ²	Tchimbambouka	03 Tié-Tié	LOUTOUMBA KAMANOUHOU Nancy France M.
19.981 du 15/04/2011	Pile / Bloc / Section BT Superficie 39231,85m ²	Tchimbamba	01 Lumumba	IMMO INVEST

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Pour insertion légale
 GANONGO GUENONI IKIA
 Pointe-Noire, le 30 Juin 2012 Inspecteur Principal des Impôts et Domaines

Révision de la politique nationale de formation du personnel enseignant Améliorer la qualité de l'enseignement national, pour le bien de son produit

L'auditorium de la grande bibliothèque universitaire, à Brazzaville, a abrité du 3 au 4 juillet 2012, une rencontre liée à la révision de la politique nationale de formation du personnel enseignant, pour mettre en lumière tous les atouts et faiblesses du système institutionnel national de formation des enseignants. Organisée par le Ministère de l'enseignement supérieur, avec l'appui de l'Unesco, cette révision de la politique nationale s'est faite dans le cadre de l'initiative Tissa et des différentes réformes engagées, au niveau international et, adoptées par le Congo. Près d'une quarantaine de participants ont bénéficié, au cours de cette rencontre, d'une formation assurée par un expert venu de France.

Initiée par l'Unesco, l'initiative Tissa a pour objectif d'améliorer les politiques nationales et de renforcer les capacités de formation concernant les enseignants de quarante six pays d'Afrique subsaharienne. Ouvrant les travaux de cette

rencontre, Ange Antoine Abena, ministre de l'enseignement supérieur, a déclaré: «Le problème crucial dans le système éducatif national demeure l'insuffisance et la faiblesse institutionnelle du dispositif de formation des enseignants en cours de service. Le sous-sec-



Renforcer les capacités de formation des enseignants.

teur enseignement supérieur qui doit jouer le rôle de levier principal n'est pas à l'abri des problèmes inhérents à l'éducation dans la sous-région: massification des effectifs, faibles ratios enseignants-étudiants, mauvaise gestion et formation du personnel, etc. C'est pour cette raison qu'au lendemain du forum de Tunis, en 2008, le Congo a jugé nécessaire de réviser sa politique, pour la rendre plus holistique». «L'enseignement supérieur, a-t-il poursuivi, s'est engagé dans un vaste projet de développement de l'enseignement, conformément à la volonté des chefs d'Etat de l'espace C.e.m.a.c relative au système L.m.d. C'est aussi dans ce contexte que le Congo vient d'être éligible au programme d'appui aux Etats membres initié par l'équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'E.p.t. Pour atteindre tous ces objectifs, une politique rigoureuse de formation des enseignants s'im-

pose à tous les niveaux». Pour Abdourahamane Diallo, représentant résident de l'Unesco au Congo, l'importance de ce processus de révision de politique nationale de formation traduit la volonté politique du Congo de se doter d'un instrument qui puisse servir de référentiel, pour la formation du personnel enseignant et assurer, en même temps, une synergie sur l'amélioration de la qualité de l'éducation, par le biais des enseignants qualifiés et bien formés. Signalons que la révision de cette politique nationale a revêtu une signification particulière, en raison de son caractère fédérateur. Et, dans le cadre de l'initiative Tissa, le Congo a, dans un passé récent, abrité des sessions de formation diverse, pour l'amélioration de la qualité de prestation des enseignants, ainsi que de l'équipement et la réhabilitation d'un certain nombre de locaux.

Alain Patrick MASSAMBA

Deuxième édition de la «Journée des hommes des médias»

Rendez-vous le samedi 21 juillet au C.t.c

Dans le cadre de la deuxième édition de la journée dite: «Journée des Hommes des médias», le Complexe Touristique du Congo, site de Kintélé, organisera, le samedi 21 juillet 2012, une série d'activités, parmi lesquelles: un atelier qui sera animé par des éminences grises, dont certains professionnels des métiers de l'information et de la communication; des animations interactives (Jeux-concours et rencontres sportives entre plusieurs équipes de la corporation des médias); un buffet; et des randonnées sur le majestueux Fleuve Congo.

Célébration de la journée mondiale de l'hydrographie

Mettre en place un comité national hydrographique

Les agents de la marine marchande, sous l'égide de leur ministre de tutelle, Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, ministre délégué, chargé de la marine marchande, ont célébré, le 29 juin dernier, dans la salle de conférences de l'hôtel Elais, la journée mondiale de l'hydrographie, sous le thème: «La coopération hydrographique internationale à l'appui de la sécurité maritime».

Alain Keta-Bangui, secrétaire général du Port autonome de Pointe-Noire, a, dans son mot de bienvenue, indiqué que les missions d'hydrographie sont exercées à travers la direction de l'équipement et des infrastructures, mais aussi, le service hydrographique du port de Brazzaville et des ports secondaires. Il a, ensuite, mis en exergue les efforts consentis par le port autonome de Pointe-Noire, en matière d'équipement et de formation du personnel des services d'hydrographie, avant d'affirmer que les services techniques d'hydrographiques du port de Pointe-Noire maîtrisent bel et bien les techniques d'hydrographie.



La tribune officielle lors de la journée mondiale de l'hydrographie.

Pour le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, «la journée mondiale de l'hydrographie est célébrée le 21 juin de chaque année, et notre pays célèbre cette journée ce 29 juin 2012, pour la première fois. En application de la règle 9 du chapitre 5 de la convention Solas. Les gouvernements contractant comme celui du Congo, recueillent les données et informations hydrographiques, produisent les cartes marines et les publications nautiques, les tiennent à jour et diffusent des renseignements sur la sécurité maritime, ce qui constitue une priorité du département en charge de la marine marchande». Cinq sous-thèmes, au total, ont été développés, au cours de la célébration de cette journée, à savoir: «L'hydrographie et la sécurité de la navigation», présenté par le capitaine de vaisseau Roger Charles Dissau; «Le service hydrographique du port autonome de Pointe-Noire: enjeux et perspectives», par René Ibara et Mafoua Moundanda; «L'océanographie en République du Congo», par Alain Claver Batchi; «Coopération hydrographique internationale: le cas du Congo», par Alain Eugène Para et, enfin, «L'implication de la direction générale de la marine marchande dans les activités hydrographiques internationales», libéré par Auguste Tchicaya. Ces différents thèmes ont été éclairés par la projection d'un film mettant en exergue les aspects techniques de l'hydrographie. Ce qui a fort aidé les 120 participants à mieux comprendre ces exposés.

A l'issue des fructueux débats, les participants ont adopté trois recommandations: la mise en place d'un comité national hydrographique, l'adhésion du Congo à l'organisation hydrographique internationale et la participation du Congo aux réunions de l'organisation hydrographique internationale et de la commission hydrographique de l'Atlantique orientale.

Prenant acte de ces recommandations, le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou a confirmé la disponibilité du gouvernement de les traduire en acte concret.

Equateur Denis NGUIMBI

NÉCROLOGIE

Madame Nkounkou, née Mavouanda Yvonne, les enfants et la famille, ont le profond regret d'annoncer, le rappel à Dieu de NKOUNKOU Daniel agent retraité de La Semaine Africaine, le vendredi 13 juillet 2012, au C.h.u (Centre hospitalier universitaire de Brazzaville), des suites d'une longue maladie. La veillée mortuaire se tient au n°16 de la rue Jeannot, Moukoundzi-Ngouaka, à Makélékélé. La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.



MAITRE Giscard BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville Brazzaville.

Tél.: (00242)06.668.58.14/05.775.69.43, B.P: 15.244

E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr
République du Congo

ANNONCE LEGALE "UNION TRADING COMPANY" U.T.C-S.A.R.L TRADING

Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA
Siège social: Boulevard Denis SASSOU NGUESSO
Centre-ville, B.P: 1974, Brazzaville
RCCM: CG/BZV/12 B 3183/REPUBLIQUE DU CONGO.

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire, en la résidence de Brazzaville, le 3 février 2012, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 7 février 2012, sous Folio 24/56, numéro 494, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: «UNION TRADING COMPAGNY», en sigle U. T. C;

Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée (SARL);

Associés: 1- Monsieur Ali CHALHOUB;
2- Monsieur Habib CHALHOUB;
3- Monsieur Fouad TRAD.

Capital Social: Un Million (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par les associés;

Siège social: Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville, B.P: 1974, Brazzaville;

Objet social: La société a pour objet, en Répu-

blique du Congo:
• L'import-export;
• Le commerce général;
• La vente de matériaux de construction;
• La construction et les travaux publics;
• La vente des produits alimentaires;
• La restauration;
• Le transport terrestre des marchandises;
• L'hôtellerie.

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérant statutaire: Monsieur Ali CHALHOUB;

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 7 février 2012, sous le numéro 12 DA 152;

Immatriculation au RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 7 février 2012, sous le numéro CG/BZV/12 B 3183.

Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

VILLA A VENDRE

Aéro Club (Pointe-Noire) 440 m2

3 CHAMBRES A COUCHER DONT:

- 1 Chambre parents avec salle de bains + chauffe eau
- 2 Chambres enfants + 1 douche complète
- Salon + salle à manger
- 1 Cuisine
- 2 Terrasses
- 1 Annexe (studio + douche complète)
- 1 Cabane
- 1 W.C extérieur

Tél: 06 929 82 39 / 05 301 32 32



DEPARTEMENT DE POINTE -NOIRE
COMMUNE DE POINTE -NOIRE
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

APPEL D'OFFRES NATIONAL N°004/CDM/CPN/CGMP/2012-T unique

1. Le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire a prévu dans son budget au titre de l'exercice 2012, de financer les travaux d'Aménagement de l'Avenue Jean Pierre THYSTERE TCHICAYA, allant du Rond Point THYSTERE TCHICAYA PK 0,00 au PK 1,000 dans l'Arrondissement 4 Loandjili.

Par l'entremise de son Bureau Exécutif, le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire, a chargé la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMP) de la Commune de Pointe - Noire, de mettre en œuvre les dits travaux.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, la CGMP lance un appel d'offres National pour l'exécution de ces travaux.

2. La CGMP sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux d'Aménagement de l'Avenue Jean Pierre THYSTERE TCHICAYA, du PK 0,00 (RN1) au PK 1,000 et ayant les caractéristiques géométriques suivantes : longueur totale 1000,00 ml, largeur de 10,00 m et 2 trottoirs de largeur 1,90 m y compris les amorces des voies attenantes.

Le délai d'exécution des travaux est de quatre (4) mois.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres ouvert à tous les candidats éligibles.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur au Congo, du décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, pendant les heures ouvrables de 10 heures à 16 heures. Ils peuvent également l'obtenir contre un paiement non remboursable de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP.

lement l'obtenir contre un paiement non remboursable de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP. Le paiement devra être effectué en espèces à la CGMP.

5. Les offres doivent être présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et être déposées, contre un récépissé, à la Cellule de Gestion des Marchés Publics, au 2^{ème} Etage de la Mairie Centrale au plus tard le Vendredi 3 Aout 2012 à 13 H 00 et devront porter la mention:

APPEL D'OFFRES NATIONAL N°004/CDM/CPN/CGMP/2012-T unique à l'adresse ci-après:
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

SECTION PASSATION DES MARCHES
B.P: 672, Tél: 06 653 86 52 / 06 950 99 98,
Pointe - Noire, République du Congo

6. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Francs CFA cinq millions (5 000 000) délivrée par une banque commerciale agréée ou d'un chèque certifié du même montant et doivent être remises à l'adresse sus indiquée avant le Vendredi 3 Aout 2012 à 14 H 00.

7. L'ouverture des plis sera effectuée au siège de la CGMP à l'adresse mentionnée ci-dessus, le Vendredi 3 Aout 2012 à 15 H 00 en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Le Président du Bureau Exécutif du Conseil Départemental et Municipal
Député, Maire,
Président de la Cellule de Gestion des Marchés Publics

Roland BOUITI - VIAUDO

DEPARTEMENT DE POINTE -NOIRE
COMMUNE DE POINTE -NOIRE
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

APPEL D'OFFRES NATIONAL N°016/CDM/CPN/CGMP/2012-T LOT 2 COTE DROIT

1. Le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire a prévu dans son budget au titre de l'exercice 2012, de financer les travaux Construction de caniveaux en béton armé en système ordinaire, sur l'Avenue du 23 Septembre 1960, dans l'Arrondissement 3 Tiétié, de la rivière Songolo à l'Avenue de l'Indépendance, du côté gauche sur une longueur de 820,00 ml.

Par l'entremise de son Bureau Exécutif, le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire, a chargé la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMP) de la Commune de Pointe - Noire, de mettre en œuvre les dits travaux.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, la CGMP lance un appel d'offres National pour l'exécution de ces travaux.

2. La CGMP sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de Construction de caniveaux longitudinaux en béton armé en système ordinaire, section 80 x 80 avec raidisseur et bordure guide - roues y compris les amorces des rues, ainsi que d'ouvrage de traversée.

Le délai d'exécution des travaux est de trois (3) mois.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres ouvert à tous les candidats éligibles.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur au Congo, du décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, pendant les heures ouvrables de 10 heures à 16 heures. Ils peuvent également l'obtenir contre un paiement non remboursable

de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP. Le paiement devra être effectué en espèces à la CGMP.

5. Les offres doivent être présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et être déposées, contre un récépissé, à la Cellule de Gestion des Marchés Publics, au 2^{ème} Etage de la Mairie Centrale au plus tard le Vendredi 3 Aout 2012 à 14 H 00 et devront porter la mention:

APPEL D'OFFRES NATIONAL N°016/CDM/CPN/CGMP/2012-T LOT 2 Coté gauche à l'adresse ci-après:
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

SECTION PASSATION DES MARCHES
B.P: 672, Tél: 06 653 86 52 / 06 950 99 98,
Pointe - Noire, République du Congo

6. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Francs CFA Cinq millions (5 000 000) délivrée par une banque commerciale agréée ou d'un chèque certifié du même montant et doivent être remises à l'adresse sus indiquée avant le Vendredi 3 Aout 2012 à 14 H 00.

7. L'ouverture des plis sera effectuée au siège de la CGMP à l'adresse mentionnée ci-dessus, le Vendredi 3 Aout 2012 à 15 H 00 en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Le Président du Bureau Exécutif du Conseil Départemental et Municipal
Député, Maire,
Président de la Cellule de Gestion des Marchés Publics

Roland BOUITI - VIAUDO

DEPARTEMENT DE POINTE -NOIRE
COMMUNE DE POINTE -NOIRE
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

APPEL D'OFFRES NATIONAL N°016/CDM/CPN/CGMP/2012-T LOT 3 COTE GAUCHE

1. Le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire a prévu dans son budget au titre de l'exercice 2012, de financer les travaux Construction de caniveaux en béton armé en système ordinaire, sur l'Avenue du 23 Septembre 1960, dans l'Arrondissement 3 Tiétié, de la rivière Songolo à l'Avenue de l'Indépendance, du côté gauche sur une longueur de 820,00 ml.

Par l'entremise de son Bureau Exécutif, le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire, a chargé la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMP) de la Commune de Pointe - Noire, de mettre en œuvre les dits travaux.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, la CGMP lance un appel d'offres National pour l'exécution de ces travaux.

2. La CGMP sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de Construction de caniveaux longitudinaux en béton armé en système ordinaire, section 80 x 80 avec raidisseur et bordure guide - roues y compris les amorces des rues, ainsi que d'ouvrage de traversée.

Le délai d'exécution des travaux est de trois (3) mois.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres ouvert à tous les candidats éligibles.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur au Congo, du décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, pendant les heures ouvrables de 10 heures à 16 heures. Ils peuvent également l'obtenir contre un paiement non remboursable de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP. Le paiement devra être effectué en espèces à la CGMP.

boursable de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP. Le paiement devra être effectué en espèces à la CGMP.

5. Les offres doivent être présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et être déposées, contre un récépissé, à la Cellule de Gestion des Marchés Publics, au 2^{ème} Etage de la Mairie Centrale au plus tard le Vendredi 3 Aout 2012 à 14 H 00 et devront porter la mention:

APPEL D'OFFRES NATIONAL N°016/CDM/CPN/CGMP/2012-T LOT 3 Coté Gauche à l'adresse ci-après:

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS
SECTION PASSATION DES MARCHES
B.P: 672, Tél: 06 653 86 52 / 06 950 99 98,
Pointe - Noire, République du Congo

6. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Francs CFA Cinq millions (5 000 000) délivrée par une banque commerciale agréée ou d'un chèque certifié du même montant et doivent être remises à l'adresse sus indiquée avant le Vendredi 3 Aout 2012 à 14 H 00.

7. L'ouverture des plis sera effectuée au siège de la CGMP à l'adresse mentionnée ci-dessus, le Vendredi 3 Aout 2012 à 15 H 00 en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Le Président du Bureau Exécutif du Conseil Départemental et Municipal
Député, Maire,
Président de la Cellule de Gestion des Marchés Publics

Roland BOUITI - VIAUDO

DEPARTEMENT DE POINTE -NOIRE
COMMUNE DE POINTE -NOIRE
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

APPEL D'OFFRES NATIONAL N°019/CDM/CPN/CGMP/2012-T LOT 3 DALOT OH 4 - RIVE GAUCHE, COTE GAUCHE

1. Le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire a prévu dans son budget au titre de l'exercice 2012, de financer les travaux Construction de caniveaux en béton armé sur la Route des Caravanes, Dalot OH4 Rive gauche, Coté gauche, section: Dalot OH4 - 6^{ème} Rue (face ancien cimetière), zone Ecole Tchimbambouka dans l'Arrondissement 6 Ngoyo, sur une longueur de 253,00 ml.

Par l'entremise de son Bureau Exécutif, le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire, a chargé la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMP) de la Commune de Pointe - Noire, de mettre en œuvre les dits travaux.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, la CGMP lance un appel d'offres National pour l'exécution de ces travaux.

2. La CGMP sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de Construction de caniveaux longitudinaux en béton armé Q350, section hydraulique 80 x 80 avec raidisseur et bordure guide - roues y compris 'ouvrage de traversée sous chaussée.

Le délai d'exécution des travaux est de Trois (3) mois .

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres ouvert à tous les candidats éligibles.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur au Congo, du décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, pendant les heures ouvrables de 10 heures à 16 heures. Ils peuvent également l'obtenir contre un paiement non remboursable de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP. Le paiement devra être effectué en espèces à la CGMP.

l'obtenir contre un paiement non remboursable de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP. Le paiement devra être effectué en espèces à la CGMP.

5. Les offres doivent être présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et être déposées, contre un récépissé, à la Cellule de Gestion des Marchés Publics, au 2^{ème} Etage de la Mairie Centrale au plus tard le Vendredi 3 Aout 2012 à 14 H 00 et devront porter la mention:

APPEL D'OFFRES NATIONAL N°019/CDM/CPN/CGMP/2012-T LOT 3

Dalot OH4, Rive gauche, Coté gauche à l'adresse ci-après:
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS
SECTION PASSATION DES MARCHES
B.P: 672, Tél: 06 653 86 52 / 06 950 99 98,
Pointe - Noire, République du Congo

6. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Francs CFA Cinq millions (5 000 000) délivrée par une banque commerciale agréée ou d'un chèque certifié du même montant et doivent être remises à l'adresse sus indiquée avant le Vendredi 3 Aout 2012 à 14 H 00.

7. L'ouverture des plis sera effectuée au siège de la CGMP à l'adresse mentionnée ci-dessus, le Vendredi 3 Aout 2012 à 15 H 00 en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Le Président du Bureau Exécutif du Conseil Départemental et Municipal
Député, Maire,
Président de la Cellule de Gestion des Marchés Publics

Roland BOUITI - VIAUDO

Parc national Nouabalé Ndoki et Tri-national de la Sangha

Deux sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco

Le parc national Nouabalé Ndoki et le Tri-national de la Sangha, situés dans la partie septentrionale du Congo, viennent d'être inscrits sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'Unesco. C'est pendant la rencontre du comité du patrimoine mondial de l'Unesco, qui a eu lieu, il y a quelques jours, à Saint Petersburg, en Russie, que ces inscriptions ont été décidées.

Créé en 1993, le parc national Nouabalé Ndoki a une superficie de 426.800 hectares et dispose de trois sites: Wali bay, Mbeli bay et Mondika. Les deux premiers sites possèdent des clairières nanties d'une végétation exceptionnelle et des salines qui font d'elles des points d'attraction des espèces animales. Ces clairières constituent des lieux de brassage et de rencontre d'animaux, comme les éléphants, les buffles, les gorilles, les cercopithèques, les oiseaux d'eau douce, etc. Le gouvernement du Congo a mis en place le Progepp (Projet de gestion des écosystèmes périphériques), en partenariat avec Wcs et la C.i.b (Congolaise industrielle des bois), dans ce parc, dont la particularité est de n'avoir jamais fait l'objet d'une

exploitation forestière. Le Tri-national de la Sangha couvre une superficie totale de 750.000 hectares et est très peu affecté par l'activité humaine. Il est situé au Nord-Ouest du Bassin du Congo, du Cameroun et de la Centrafrique. On y trouve l'ensemble du spectre des écosystèmes de forêts tropicales humides. Les zones polyvalentes environnantes sont constituées de concessions d'exploitation forestière, de zones d'utilisation communautaire et de zones de chasse professionnelle. Sa riche faune et flore est constituée, entre autres, de crocodiles du Nil et des poissons tigres-Goliath, un grand prédateur. Les clairières offrent des espèces herbacées et la Sangha abrite de considérables populations d'éléphants de forêt, sans oublier des gorilles



Une vue du très pittoresque site Tri-national de la Sangha.

des plaines de l'Ouest et des chimpanzés. Il faut noter que les gouvernements du Cameroun, de la Centrafrique et du Congo ont franchi une étape décisive dans la réalisation de leur engagement, en signant un accord de coopération pour établir et gérer le complexe forestier transfrontalier du tri-national de la Sangha. Et, le comité du patrimoine mondial a, cette année, inscrit

vingt-six nouveaux sites. Toutefois, les autorités congolaises impliquées dans ce domaine doivent encore fournir des efforts, afin que le parc national d'Odzala-Nkokoua (département de la Cuvette-Ouest) puisse aussi faire partie des sites du patrimoine mondial de l'Unesco.

Alain Patrick MASSAMBA

Fondation Calissa Ikama

Lancement à Brazzaville des ateliers vacances pour les enfants de 9 à 18 ans

La Fondation Calissa Ikama, présidée par Mme Yolande Ketta Mbanguyd, a lancé, jeudi 12 juillet 2012, au siège de ladite fondation, à Brazzaville, des ateliers vacances allant de la période du mois de juillet à septembre 2012, à l'intention des jeunes de 9 à 18 ans. Le but visé par cette fondation est d'implanter, au sein des établissements scolaires du Congo, des clubs d'activités littéraires et artistiques dans lesquels, les enfants vont s'épanouir, en développant leurs talents.



Une vue des enfants participants à la cérémonie.

Les activités s'inscrivent dans le cadre du projet Résac (Réseau scolaire des amis de Calissa Ikama). Pendant ces vacances, les enfants apprendront l'anglais, en enrichissant leur vocabulaire et en travaillant à l'écriture d'une pièce de théâtre, en le traduisant en anglais. Ils travailleront, aussi, sur l'éducation aux médias. Ici, l'objectif de cet atelier est de les aider à ne pas se laisser influencer par tout ce qui est diffusé sur les médias (informations, dessins animés, films, musique, etc.), en étant capables de forger leur propre opinion, grâce au développement d'un regard objectif. Enfin, sur l'informatique, les apprenants maîtriseront cette science, tout en travaillant sur la rédaction de l'œuvre littéraire.

«Nous avons créé les ateliers pour permettre aux parents qui ne peuvent pas envoyer leurs enfants ailleurs. Nous donnons la possibilité à ces enfants de venir apprendre ici, au lieu d'errer dans les rues», a expliqué Yolande Ketta Mbanguyd. A travers le Resac, la fondation entend, aussi, créer des points focaux sur le cancer au sein des écoles qui auront pour mission de relayer les messages de sensibilisation, en vue d'une prise de conscience collective en milieu scolaire de la grave menace que représente le cancer pour l'enfant et l'adulte. Selon la présidente de la Fondation Calissa Ikama, le constat est amer au Congo, le taux de rémission des enfants cancéreux n'a jamais dépassé 1%, alors que dans certains pays d'Afrique, il varie entre 50 et 70%. «La meilleure arme contre le cancer est la prévention. Les activités de sensibilisation en vue d'une prise de conscience collective demeurent incontournables», a-t-elle souligné.

Pour la petite histoire, Calissa Ikama était considérée comme la benjamine de la littérature congolaise. Elle a été arrachée à l'affection des siens, le 12 novembre 2007, en France, des suites d'un cancer, à l'âge de 15 ans, puis portée en terre, le 17 novembre 2007, au cimetière du centre-ville de la capitale congolaise. C'est à 14 ans qu'elle avait signé son coup d'essai romanesque intitulé: «Les triomphes de Magalie», paru en 2005, aux Editions Lemba, à Brazzaville.

La cérémonie de lancement de ces ateliers vacances a été marquée par la projection d'un documentaire sur la Fondation Calissa Ikama.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

2^{ème} édition du Maspo

La fête bat son plein à Kinkala

Du 18 au 21 juillet 2012, Kinkala, chef-lieu du département du Pool, accueille la deuxième édition du Maspo (Marché des arts et spectacles du Pool). Une édition placée sous le thème: «Revalorisons notre culture pour un réel développement socio-économique». Dont le coup d'envoi a été donné, le mercredi dernier, au collège Moundongo, à Kinkala. Au cours d'une cérémonie placée sous le patronage du président du conseil départemental du Pool, Fidèle Kanza (représentant le préfet). Et qui s'est déroulée en présence du conseiller à la culture du président de la République, Alphonse Dzanga Konga, de l'administrateur-maire de la communauté urbaine de Kinkala, Anne-Marie Bernardine Malonga, du représentant de l'Unesco au Congo, Abdourahmane Diallo, et, bien évidemment, du directeur du Maspo, Clotaire Minkala.



Le logo du Marché des arts et spectacles du Pool.

fête bat son plein à Kinkala. En effet, plusieurs activités sont organisées, pendant cette rencontre annuelle: expositions de peinture, sculpture, céramique, photos; spectacles (contes, humours, sketches, théâtre, musique et danses traditionnelles, modernes et chrétiennes); conférence-débat autour de la thématique culture et développement, etc.

La deuxième édition du Maspo connaît la participation d'une diversité d'artistes congolais: Kosmos Mountuari (parrain de l'édition 2012), Mpena Odelvie (conteur), K.O. Choc, Bambou Choc, les Fils de l'aigle, Bongui Bantou, Otiéra Kô, Femmes Royales de Mbé, Muana Kongo, Mbanza Kongo, Oupta, Ntuénia za Sony, Bulenvo ku Kongo, E.E. Vocal, Mâ Ngudia Nzà, Bari mu Nsié, Kiouissa ku Kongo, Nsanda Sassa, Ngamindoko, Clan Fusion, Célé, Grand Bassam, Troupe Bisséhissa, Modèle à suivre, Compagnie Zacharie Théâtre, Chorale Sainte Monique, Tambourinaires Séniors, Schola Jeunes.

S.E.

Bienvenu Boudimbou, journaliste-écrivain

Une anthologie pour la promotion des jeunes écrivains

Le journaliste-écrivain Bienvenu Boudimbou vient de publier, aux Editions Hemar, à Brazzaville, une anthologie de 256 pages, intitulée: «Nouvelles voix de la poésie congolaise». L'ouvrage regorge des textes de haute facture des jeunes écrivains congolais et aucun des textes sélectionnés n'a jamais été préalablement honoré par l'édition. Il s'agit d'un ensemble des manuscrits proposés aux Editions Hemar, en vue d'une publication.



Bienvenu Boudimbou.

L'auteur, dans sa démarche, a eu le souci de sortir des oubliettes des créations littéraires des écrivains méconnus pour les faire connaître au grand public. Autrement dit, ce livre n'est que la traduction de l'ambition de Bienvenu Boudimbou de propulser et de promouvoir les jeunes auteurs. La poésie ne faisant plus la fortune des librairies, les maisons d'édition s'ouvrent de moins en moins à ce genre littéraire.

En parcourant cette œuvre littéraire, on constate, avec regret, qu'il existe une floraison des textes de valeur qui moisissent dans les cahiers d'écoliers et dans les tiroirs d'administrations, par manque d'onction éditoriale permettant de révéler les talents des écrivains en herbe. Bienvenu Boudimbou a fait le choix des textes, en se focalisant sur le nom, plutôt que sur les thèmes, étant donné que tout n'est pas rose dans les manus-

crits qu'il a eu le soin de traiter. La maîtrise de la langue de création et la recherche absolue de la rime par un certain nombre d'auteurs desservent la qualité de plusieurs textes qui méritent d'être révisés. En définitive, l'anthologie inédite de Bienvenu Boudimbou est le début d'un sentier de détection et de promotion des écrivains en herbe, dans des genres divers que sont: la poésie, la nouvelle, le roman et le théâtre. Bon vent à notre confrère Bienvenu Boudimbou, dans cette nouvelle carrière qui s'ouvre à lui, lui qui a, souvent, fait la part belle à de nombreux écrivains, lors des cérémonies de présentation de leurs œuvres littéraires, tout en espérant que cet ouvrage engendrera d'autres à l'avenir.

Alain Patrick MASSAMBA

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

Le Directeur National de la B.e.a.c (Banque des Etats de l'Afrique Centrale) pour le Congo informe les amis, connaissances et institutions sœurs du décès de Monsieur BALEMBONKAZI Bernard, survenu le jeudi 12 juillet 2012, à 13h15min, au C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville.



Le deuil se tient au n°4 de la rue Mounguisa, quartier Kintoundi (derrière l'usine Sotexco). Le programme des obsèques qui aura lieu, samedi 21 juillet, se présente comme suit: 8h: levée de corps à la Morgue municipale du C.h.u; 10h: recueillement; 12h: messe en la paroisse catholique Saint Michel de Nganguoni; 14h: départ pour le cimetière de Loukanga 2.

DEPARTEMENT DE POINTE -NOIRE
COMMUNE DE POINTE -NOIRE
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

APPEL D'OFFRES NATIONAL N°019/CDM/CPN/CGMP/2012-T LOT 3 DALOT OH 4 – RIVE GAUCHE, COTE GAUCHE

1. Le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire a prévu dans son budget au titre de l'exercice 2012, de financer les travaux Construction de caniveaux en béton armé sur la Route des Caravanes, Dalot OH4 Rive gauche, Côté gauche, section : Dalot OH4 - 6^{ème} Rue (face ancien cimetière), zone Ecole Tchimbambouka dans l'Arrondissement 6 Ngoyo, sur une longueur de 253,00 ml. Par l'entremise de son Bureau Exécutif, le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire, a chargé la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMP) de la Commune de Pointe - Noire, de mettre en œuvre les dits travaux.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, la CGMP lance un appel d'offres National pour l'exécution de ces travaux.

2. La CGMP sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de Construction de caniveaux longitudinaux en béton armé Q350, section hydraulique 80 x 80 avec raidisseur et bordure guide - roues y compris l'ouvrage de traversée sous chaussée.

Le délai d'exécution des travaux est de trois (3) mois.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres ouvert à tous les candidats éligibles.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur au Congo, du décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, pendant les heures ouvrables de 10 heures à 16 heures. Ils peuvent également l'obtenir contre un paiement non rem-

boursable de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP. Le paiement devra être effectué en espèces à la CGMP.

5. Les offres doivent être présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et être déposées, contre un récépissé, à la Cellule de Gestion des Marchés Publics, au 2^{ème} Etage de la Mairie Centrale au plus tard le Vendredi 3 Aout 2012 à 14 H 00 et devront porter la mention:

APPEL D'OFFRES NATIONAL N°019/CDM/CPN/CGMP/2012-T LOT 3

Dalot OH4, Rive gauche, Coté gauche à l'adresse ci-après:

CELLULE DE GESTION DES MARCHES
PUBLICS

SECTION PASSATION DES MARCHES

B.P: 672, Tél: 06 653 86 52 / 06 950 99 98,

Pointe - Noire, République du Congo

6. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Francs CFA Cinq millions (5 000 000) délivrée par une banque commerciale agréée ou d'un chèque certifié du même montant et doivent être remises à l'adresse sus indiquée avant le Vendredi 3 Aout 2012 à 14 H 00.

7. L'ouverture des plis sera effectuée au siège de la CGMP à l'adresse mentionnée ci-dessus, le Vendredi 3 Aout 2012 à 15 H 00 en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Le Président du Bureau Exécutif du Conseil
Départemental et Municipal
Député, Maire,
Président de la Cellule de Gestion
des Marchés Publics

Roland BOUITI - VIAUDO

DEPARTEMENT DE POINTE -NOIRE
COMMUNE DE POINTE -NOIRE
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

APPEL D'OFFRES NATIONAL N°019/CDM/CPN/CGMP/2012-T LOT 3 DALOT OH 4 – RIVE GAUCHE, COTE DROIT

1. Le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire a prévu dans son budget au titre de l'exercice 2012, de financer les travaux Construction de caniveaux en béton armé sur la Route des Caravanes, Dalot OH4 Rive gauche, Côté droit, section: Dalot OH4 - Rue délimitant (face ancien cimetière), zone Ecole Tchimbambouka dans l'Arrondissement 6 Ngoyo, sur une longueur de 256,00 ml. Par l'entremise de son Bureau Exécutif, le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire, a chargé la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMP) de la Commune de Pointe - Noire, de mettre en œuvre les dits travaux.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, la CGMP lance un appel d'offres National pour l'exécution de ces travaux.

2. La CGMP sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de Construction de caniveaux longitudinaux en béton armé Q350, section hydraulique 80 x 80 avec raidisseur et bordure guide - roues y compris l'ouvrage de traversée sous chaussée.

Le délai d'exécution des travaux est de trois (3) mois.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres ouvert à tous les candidats éligibles.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur au Congo, du décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, pendant les heures ouvrables de 10 heures à 16 heures. Ils peuvent également l'obtenir contre un paiement non rem-

boursable de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP. Le paiement devra être effectué en espèces à la CGMP.

5. Les offres doivent être présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et être déposées, contre un récépissé, à la Cellule de Gestion des Marchés Publics, au 2^{ème} Etage de la Mairie Centrale au plus tard le Vendredi 3 Aout 2012 à 14 H 00 et devront porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL N°019/CDM/CPN/CGMP/2012-T LOT 3

Dalot OH4, Rive gauche, Coté droit à l'adresse ci-après:

CELLULE DE GESTION DES MARCHES
PUBLICS

SECTION PASSATION DES MARCHES

B.P: 672, Tél: 06 653 86 52 / 06 950 99 98,

Pointe - Noire, République du Congo

6. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Francs CFA Cinq millions (5 000 000) délivrée par une banque commerciale agréée ou d'un chèque certifié du même montant et doivent être remises à l'adresse sus indiquée avant le Vendredi 3 Aout 2012 à 14 H 00.

7. L'ouverture des plis sera effectuée au siège de la CGMP à l'adresse mentionnée ci-dessus, le Vendredi 3 Aout 2012 à 15 H 00 en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Le Président du Bureau Exécutif du Conseil
Départemental et Municipal
Député, Maire,
Président de la Cellule de Gestion
des Marchés Publics

Roland BOUITI - VIAUDO

DEPARTEMENT DE POINTE -NOIRE
COMMUNE DE POINTE -NOIRE
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

APPEL D'OFFRES NATIONAL N°016/CDM/CPN/CGMP/2012-T LOT 2 COTE GAUCHE

1. Le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire a prévu dans son budget au titre de l'exercice 2012, de financer les travaux Construction de caniveaux en béton armé en système ordinaire, sur l'Avenue de Moscou (de la Rue Lesoukou à l'Avenue Alger), du côté gauche, dans l'Arrondissement 3 Tiétié, du côté gauche sur une longueur de 405,00 ml. Par l'entremise de son Bureau Exécutif, le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire, a chargé la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMP) de la Commune de Pointe - Noire, de mettre en œuvre les dits travaux.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, la CGMP lance un appel d'offres National pour l'exécution de ces travaux.

2. La CGMP sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de Construction de caniveaux longitudinaux en béton armé en système ordinaire, section 80 x 80 avec raidisseur et bordure guide - roues y compris les amorces des rues, ainsi que d'ouvrage de traversée.

Le délai d'exécution des travaux est de trois (3) mois.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres ouvert à tous les candidats éligibles.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur au Congo, du décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, pendant les heures ouvrables de 10 heures à 16 heures. Ils peuvent également l'obtenir contre un paiement non rem-

boursable de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP. Le paiement devra être effectué en espèces à la CGMP.

5. Les offres doivent être présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et être déposées, contre un récépissé, à la Cellule de Gestion des Marchés Publics, au 2^{ème} Etage de la Mairie Centrale au plus tard le Vendredi 3 Aout 2012 à 14 H 00 et devront porter la mention:

APPEL D'OFFRES NATIONAL N°016/CDM/CPN/CGMP/2012-T LOT 2 Coté gauche à l'adresse ci-après:

CELLULE DE GESTION DES MARCHES
PUBLICS

SECTION PASSATION DES MARCHES

B.P: 672, Tél: 06 653 86 52 / 06 950 99 98,

Pointe - Noire, République du Congo

6. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Francs CFA Cinq millions (5 000 000) délivrée par une banque commerciale agréée ou d'un chèque certifié du même montant et doivent être remises à l'adresse sus indiquée avant le Vendredi 3 Aout 2012 à 14 H 00.

7. L'ouverture des plis sera effectuée au siège de la CGMP à l'adresse mentionnée ci-dessus, le Vendredi 3 Aout 2012 à 15 H 00 en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Le Président du Bureau Exécutif du Conseil
Départemental et Municipal
Député, Maire,
Président de la Cellule de Gestion des Marchés
Publics

Roland BOUITI - VIAUDO

DEPARTEMENT DE POINTE -NOIRE
COMMUNE DE POINTE -NOIRE
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

APPEL D'OFFRES NATIONAL N°019/CDM/CPN/CGMP/2012-T LOT 3 DALOT OH 4 – RIVE DROITE, COTE DROIT

1. Le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire a prévu dans son budget au titre de l'exercice 2012, de financer les travaux Construction de caniveaux en béton armé sur la Route des Caravanes, Dalot OH4 Rive droit, Côté droit, section : Dalot OH4 à la 5^{ème} Rue adjacente à la principale (projet) sur une longueur de 261,00 ml dans l'Arrondissement 6 Ngoyo. Par l'entremise de son Bureau Exécutif, le Conseil Départemental et Municipal de la ville de Pointe - Noire, a chargé la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMP) de la Commune de Pointe - Noire, de mettre en œuvre les dits travaux.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, la CGMP lance un appel d'offres National pour l'exécution de ces travaux.

2. La CGMP sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de Construction de caniveaux longitudinaux en béton armé Q350, section hydraulique 80 x 80 avec raidisseur et bordure guide - roues y compris l'ouvrage de traversée sous chaussée.

Le délai d'exécution des travaux est de trois (3) mois.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres ouvert à tous les candidats éligibles.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur au Congo, du décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, pendant les heures ouvrables de 10 heures à 16 heures. Ils peuvent également l'obtenir contre un paiement non rem-

boursable de 150.000 (cent cinquante mille) FCFA auprès de la CGMP. Le paiement devra être effectué en espèces à la CGMP.

5. Les offres doivent être présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies, et être déposées, contre un récépissé, à la Cellule de Gestion des Marchés Publics, au 2^{ème} Etage de la Mairie Centrale au plus tard le Vendredi 3 Aout 2012 à 14 H 00 et devront porter la mention:

APPEL D'OFFRES NATIONAL N°019/CDM/CPN/CGMP/2012-T LOT 3

Dalot OH4, Rive droit, Coté droit à l'adresse ci-après:

CELLULE DE GESTION DES MARCHES
PUBLICS

SECTION PASSATION DES MARCHES

B.P: 672, Tél: 06 653 86 52 / 06 950 99 98,

Pointe - Noire, République du Congo

6. Les offres devront être valides pour une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Francs CFA Cinq millions (5 000 000) délivrée par une banque commerciale agréée ou d'un chèque certifié du même montant et doivent être remises à l'adresse sus indiquée avant le Vendredi 3 Aout 2012 à 14 H 00.

7. L'ouverture des plis sera effectuée au siège de la CGMP à l'adresse mentionnée ci-dessus, le Vendredi 3 Aout 2012 à 15 H 00 en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Le Président du Bureau Exécutif du Conseil
Départemental et Municipal
Député, Maire,
Président de la Cellule de Gestion
des Marchés Publics

Roland BOUITI - VIAUDO

Les législatives françaises de 2012: une leçon de démocratie républicaine aux Africains

François Hollande a été élu président de la République française sur la base d'un projet de société et c'est sur la base du même projet de société qu'ont été élus, majoritairement, à l'assemblée nationale (la chambre du parlement qui vote la loi en dernier) les candidats qui soutenaient ledit projet. Il ne s'agit pas d'un hasard. Les Français, qui n'aiment pas le communautarisme, ne votent qu'en fonction de la pertinence des programmes politiques. Car pour eux, conformément à la devise de leur République (Liberté, Égalité, Fraternité), les candidats aux élections nationales sont égaux et ne se distinguent les uns des autres qu'en raison de leurs mérites et non de leurs origines. C'est ainsi que l'on doit agir en République. Tout le monde sait que la République est le régime politique où les pouvoirs exécutif et législatif sont exercés en vertu de mandats issus du suffrage universel (je n'aime pas énoncer des évidences). Conséquemment, la République du Congo, comme la République Française, dont la nôtre a hérité les principales caractéristiques (l'égalité en droits des citoyens et la neutralité de l'Etat et de l'administration), implique la pratique de la démocratie: le citoyen qui n'a pas perdu l'exercice des droits civiques par une décision judiciaire est, d'office, électeur ou éligible.

Comment vote-t-on en République

Ce que l'on doit savoir, c'est qu'en République, le vote est un choix intelligent, logique et objectif. De sorte que, par exemple, lorsque l'on a voté pour un projet de société à l'élection présidentielle, faute d'être taxé de ne pas savoir ce que l'on veut, ou de n'avoir pas de suite dans les idées, on ne doit pas aller voter pour un autre projet de société aux législatives.

Si on le fait, c'est que l'on a une bonne raison, par exemple, l'échec de son candidat à la présidentielle. En démocratie libérale (la démocratie, qui suppose l'existence d'une opposition) et en République, l'on ne vote pas pour des individus en tant que tels; mais pour ce qu'ils ont d'essentiel: leurs idées.

Voter autrement, notamment selon, exclusivement, les origines des candidats, comme souvent c'est le cas en Afrique, c'est volontairement plonger nos pays dans des dissensions d'ordre ethnique génératrices de guerres civiles, de dévastations, bref, c'est continuer à les ramener en position de perpétuel recommencement.

Ce faisant, voici que l'Etat, qui est tenu de gérer les citoyens sans discrimination d'aucune sorte, donc sur la base des lois et règlements préétablis, ne peut plus le faire: ceux qui ont été élus ainsi ayant des comptes d'ordre sentimental à rendre.

En Afrique, l'on est vite unanime, après quelques objectives analyses descriptives, quand il s'agit de désigner des joueurs de l'équipe de football qui va défendre les couleurs nationales, dans des compétitions à l'étranger. Mais, curieusement, l'on demeure divisé, même après des analyses de fond concordantes quand il s'agit d'élire, parmi d'autres, l'équipe qui doit exercer les fonctions gouvernementales et la majorité à l'assemblée nationale, quand même son projet de so-

ciété est objectivement meilleur.

Or, il en va de la politique, comme du football, dans l'intérêt du pays, ce sont les meilleurs qui doivent être sélectionnés.

Africains, dans les domaines professionnels, arrêtons de traiter nos quelques experts comme des hommes à combattre, mais utilisons-les à bon escient, aux fins d'élever nos pays au niveau où se trouvent les pays développés et de résorber l'écart sans cesse grandissant entre ces pays et les nôtres dans ces domaines.

Africains, dans le domaine politique, cessons de voter les candidats aux élections nationales sur la base de leurs origines, sans donner d'importance à leur compétence et ne privons pas nos pays, ce faisant, du concours des compatriotes expérimentés; car le monde devient si petit qu'il faut s'attendre, demain, à la naissance de conflits d'intérêts à la résolution desquels leur doigt sera indispensable.

Africains, toujours dans le domaine politique, sachons que la cause de nos divisions n'est pas le pétrole (au Congo, par exemple, à l'époque des Youlou et Opangault, il n'y avait pas de pétrole ou presque pas, pourtant, la division entre les Congolais du Nord et ceux du Sud était déjà là), mais bien l'ethnicisme, le manque d'amour du prochain et le manque de justice.

Arrêtons donc de feindre l'ignorer et de réclamer à ce sujet inutilement des expertises sur expertises, des analyses de fond sur analyses de fond. Il nous suffit de nous unir, com-

me le demandent la plupart de nos constitutions pour vaincre l'ethnicisme.

Au Congo, cette cause, l'ethnicisme, N'Zalakanda, l'humble adjoint du maire de Brazzaville, l'avait déjà circonscrite, qui, dans son discours à l'occasion des festivités de l'indépendance, le 15 août 1960, face aux antagonismes qui persistaient entre les Congolais, après les émeutes de février 1959, avait relevé que le pays souffrait d'une sous-alimentation spirituelle. Notre mal vient de loin, n'est-ce pas?

Africains, copions, tout bonnement, les Français, en veillant scrupuleusement à la bonne et stricte application de nos lois, règlements et principes de la République qui établissent la justice entre les citoyens et nous seront, assurément, sauvés de ce mal qui nous ronge depuis les indépendances: le tribalisme.

Exprimer cette vérité par de grandes phrases subordonnées et logiques ou par de courtes phrases juxtaposées ou coordonnées savamment, qu'importe? Cela est une affaire de préférence. Mais l'essentiel n'est-il pas de communiquer cette vérité à nos compatriotes?

Des éventuels cas de figure et leurs conséquences, à propos de la majorité à l'assemblée nationale, après le 15 août 2012

Le premier cas de figure est celui que connaît la France, aujourd'hui (résultat d'une bonne maîtrise des principes de la



Par G.V. N'Zoala.

République contenus dans la devise «Liberté, Égalité, Fraternité»), où la majorité présidentielle coïncide avec la majorité à l'assemblée nationale, lequel cas est propice à la réalisation de tout projet de société et, ce, quels que soient les régimes constitutionnels.

Dans le cas du Congo, qui a déjà un président de la République en fonction, lequel est attelé à l'achèvement du programme sur la base duquel il a été élu en 2009, la survenance d'un tel cas de figure est objectivement à souhaiter, dans l'intérêt du pays.

Une assemblée nationale, dont la majorité appuierait l'action du président de la République, serait, en effet, une aubaine

pour le pays et sa stabilité. Ce d'autant plus que le Congo a pour régime constitutionnel un régime présidentiel qui lui est propre, où les pouvoirs exécutif et législatif sont séparés de façon étanche. L'article 114 dispose, en effet, que le président de la République ne peut dissoudre l'assemblée nationale et l'assemblée nationale ne peut démettre le président de la République.

Le seul cas de figure qui s'adapterait, de façon adéquate, à la situation politique du Congo (une assemblée nationale à élire et un président de la République en fonction) est, donc, bien celui dont nous venons de souhaiter la survenance au pays.

En dehors de ce cas de figure, il y a celui où la majorité à l'assemblée nationale (plus de la moitié des voix), tout en étant pas réunie par le seul camp du président de la République, peut l'être avec la mise sur pied d'une coalition politique plus large, englobant d'autres partis politiques qui seront représentés à l'assemblée nationale.

Ici, le parachèvement tranquille du programme du président de la République en fonction dépendra de sa maestria à maintenir stable une coalition susceptible de se disloquer pour une raison ou une autre, comme en 1992, la coalition

U.pa.d.s-P.c.t et apparentés ou F.d.u.

Une assemblée nationale où aucune coalition politique n'aurait, à elle seule, la majorité (c'est possible), ne serait pas de tout repos non plus pour le président de la République en fonction; car cela reviendrait à compter, lors de chaque vote d'un projet à budgétiser, sur le vote des députés qui violeraient, éventuellement, les consignes de vote de leur parti ou groupement politique respectif, pour se déterminer librement sur la base du principe constitutionnel selon lequel «le député est le représentant de la nation toute entière, tout mandat impératif est nul».

Espérance tout à fait aléatoire, semble-t-il.

Plus que ce cas de figure, où aucun parti ou regroupement politique ne réunit la majorité à l'assemblée nationale, est à redouter celui où cette majorité revient à un parti politique ou à une coalition en situation d'opposition. Dans ce cas, il faut s'attendre à la stagnation du programme présidentiel, à la régression du pays dans beaucoup de domaines, à un climat de guéguerre à la tenue de chaque session de l'assemblée nationale et cela n'en sera que le moindre mal. C'est pour cette raison que je milite pour l'abandon de la constitution du 20 janvier 2002 et pour le retour à la constitution du 15 mars 1992 réaménagée. «En vérité, je le dis, à moins de naître d'en haut, nul ne peut voir le Royaume de Dieu».

Germain-Vincent N'ZOALA

«A très bientôt!»

Nous savons que l'une des variantes de la communication, le marketing politique, consiste à promouvoir un homme, un projet politique sur le modèle des techniques commerciales. C'est, donc, un ensemble de théories, de méthodes, de techniques et de pratiques destinées à construire une meilleure image politique en faveur d'un homme ou d'un parti, aux fins de lui garantir un soutien massif auprès des citoyens-électeurs.

A l'heure du bilan pour les députés sortants, puis de la profession de foi et des engagements pour les candidats investis, voire indépendants, le peuple congolais a observé, sur le terrain, le déroulement normal de la campagne électorale sur toute l'étendue du territoire national, avant de se rendre aux urnes. Le microcosme politique congolais, talonné de près par la société civile, les personnalités et les leaders d'opinions de tous bords ont, tous, rivalisé à hue et à dia lors des activités d'éclat et de charme menées tambour battant. Inspirée par la campagne électorale vécue tout récemment dans l'hexagone puis en Grèce, la kyrielle des candidats à la candidature au scrutin du 15 juillet 2012 n'a raté aucune occasion pour la mise en œuvre de la communication tous azimuts.

Tenez! Considérée, à juste titre, comme étant l'action ou le fait d'établir une relation avec autrui, soit de transmettre quelque chose à quelqu'un, la communication est, également, l'ensemble des moyens et techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une audience plus ou moins vaste et hétérogène.

Par ailleurs, durant la campagne orchestrée, avec maestria, par les uns et par les autres, il s'avère que la communication est aussi une donnée incontournable se situant au cœur de toute œuvre humaine. Elle est, en outre, devenue, à travers les temps, le véritable support du

pouvoir et de la puissance. C'est pourquoi, lors de la pré-campagne, les chefs de quartiers et de villages ont reçu pratiquement tous les candidats, indépendamment de leur obédience politique.

Dans la gestion du temps imparté par la loi électorale révisée, d'aucuns parmi les candidats ont soulagé tant soit peu leurs électeurs, à travers la gratuité des soins médicaux, l'Etat providence n'existant plus. Il est hautement souhaitable que la Commission nationale d'organisation des élections, renouée tout dernièrement par décret présidentiel, devrait aussi mettre à profit le professionnalisme et l'intégrité morale de ses membres pour garantir la transparence des résultats issus des urnes, gage sûr de la légitimité des honorables députés élus à l'assemblée nationale, soit à la chambre basse du parlement.

A cela se greffent la nomination, en bonne et due forme, des fonctionnaires appelés à superviser les commissions locales des élections, en lieu et place des sous-préfets et administrateurs-maires, puis la formation utile, nécessaire et indispensable des responsables et membres des bureaux de vote.

S'agissant de la couverture médiatique des élections législatives, scrutin du 15 juillet 2012, il va falloir saluer, ici et maintenant, la nouvelle configuration du Conseil supérieur de la liberté de communication, conformément aux textes réglementaires en vigueur. Même son de cloche pour le Conseil constitutionnel où a été éjecté un sang nouveau susceptible de trouver des solutions idoines au contentieux électoral, avant la proclamation officielle des scrutins.

Enfin, l'investiture des candidats des partis politiques a, certes, suscité des passions diverses ayant abouti, parfois, à certaines démissions annoncées aussitôt, sans autre forme de procès. Il serait alors de bon

aloï de préparer, en temps opportun, les élections locales de 2013, en osant espérer que le cumul de positionnement et de mandat serait proscrit à jamais. Toujours est-il que tout devrait être mis en œuvre pour prendre en ligne de compte les avis des structures intermédiaires et de base de chaque organisation politique. Ceci étant fait, lors des primaires, il y a lieu de tenir compte de l'opinion extérieure, car au fait, les dites structures intermédiaires et de base peuvent être noyautées, corrompues, domestiquées, voire dirigées par certains lobbies.

Quant au code de bonne conduite des partis et groupements des partis politiques sur les élections au Congo, ils devront contribuer, à n'en point douter, à leur engagement solennel à consolider la démocratie et à crédibiliser les consultations électorales. Il s'agira, désormais, d'enrayer le système suranné de la pieuvre politico-mafieuse.

En conclusion, en paraphrasant, en toute connaissance de cause, le vénérable Jean Pierre Nonault qui a présidé, avec brio, les assises du 6^{ème} congrès extraordinaire du Parti congolais du travail, le titre très révélateur et visionnaire «A très bientôt!» constitue, qu'on le veuille ou non, un apport non moins important à la consolidation de la paix et de la concorde nationale.

Pour ce faire, les électeurs sont rendus aux urnes, pour voter les candidats à la députation, selon leurs bons et utiles choix, en vue de mener à bon port les destinées de la démocratie pluraliste au Congo. A l'issue des quinze jours ouvrables de la campagne électorale, du vote qui a eu lieu le dimanche 15 juillet, le navire de la députation voguant, parfois dans une zone de turbulence, jettera l'ancre en douceur, pour permettre ainsi de connaître ceux des candidats qui auront été élus au premier tour.

Christian SAMBA DACON DUMAS

CABINET MEDICAL

VEND



1 - Un ECHOGRAPHE d'occasion, fonctionne tous les jours. Prix: 1.000.000 F.CFA

1 - Un ECG trois pistes neuf. Prix: 500.000 F.CFA

Tél.: 06 676 76 11

Nouveaux tarifs pour abonnement

	Congo	Autres pays d'Afrique	Europe	Amérique-Asie
6 mois		96 Euros		
Retrait sur place:	15.600	192 Euros		
Expédié :	23.400			
1 an			96 Euros	
Retrait sur place:	31.200		192 Euros	
Expédié :	46.800			
	France, Afrique Francophone			
	91 Euros			
	182 Euros			
				100 Euros
				200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Point de vue Sports mineurs?

Dans notre pays, il y a cette tendance à classer les disciplines sportives en sports majeurs et sports mineurs.

En fait, la différence essentielle réside dans le degré de préoccupation qu'accordent, à chaque discipline, les autorités sportives nationales. Elles se préoccupent, surtout, du football, tout au long de l'année, et, dans une moindre mesure, du handball.

Les autres sports ne deviennent dignes d'intérêt qu'à l'approche des grandes compétitions: Jeux africains, Jeux Olympiques, championnats d'Afrique, etc. Or, ils méritent, aussi, une attention... majeure. En particulier quatre d'entre eux, notamment le karaté, le tennis de table, l'athlétisme et le taekwondo.

Le karaté est un sport qui a donné beaucoup de satisfaction au Congo. Rarement il rentre bredouille d'une compétition. Sa gibecière est donc pleine de médailles, les dernières (6), glanées, la semaine dernière, à Ndjamena, aux championnats d'Afrique centrale, en dépit d'une préparation de bric et de broc et le fait de lui avoir privé de moyens financiers, qui n'ont été débloqués, qu'au dernier moment.

Le tennis de table n'est pas en reste. Cette discipline avance à pas mesuré, mais sans répit, aime à répéter Henri Djombo, le président de la F.C.T. (Fédération congolaise de tennis de table). Pour avoir glané des médailles (dont 2 en or) aux deux derniers Jeux africains (2007 et 2011), il faut le sortir de sa modestie sympathique. Cela passe par l'aide à son expression un peu partout dans le pays, au lieu qu'il se cantonne seulement à Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Impfondo. Le taekwondo, autre discipline de combat, est, également, un sport prometteur. Il a offert au Congo, le 17 juin dernier, une médaille d'or au championnat du monde francophone, organisé à Abidjan, par le truchement de Nana Goundo, dans la catégorie des moins de 57kg dames.

Quant à l'athlétisme, il est étrange de ne pas lui concéder le «statut» de sport majeur. C'est le sport olympique n°1. Aux J.O. de Munich, en 1972, nos «Migs» de naguère, l'équipe du relais 4x100m masculin, s'étaient approchés du podium, en atteignant la demi-finale. Un regain peut se dessiner avec la nouvelle vague d'athlètes conduite par la sprinteuse Lorène Bazolo et le lanceur de poids Franck Elemba Owoka, entre autres. Compte tenu de sa spécificité, il faut que l'Etat sache vraiment investir dans l'athlétisme, non pas ponctuellement, mais de façon planifiée. C'est à ce prix que naîtront d'autres Théophile Nkounkou.

Alors, le reste n'est qu'activités mineures? Bien sûr que non. Toutes les disciplines doivent être considérées au Congo comme majeures, à défaut d'être tenues pour «adultes». Certains sont sur le bon chemin. Mais, d'autres, populaires, pourtant, comme la boxe et le cyclisme, s'enlisent et ne font pas montre de beaucoup de progrès, n'ayant pas tiré les leçons nécessaires, cinquante ans et plus, après l'indépendance. Tous les sports se valent; il ne faut plus parler de disciplines mineures.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Et le basket!

De fidèles lecteurs nous ont fait remarquer qu'on parle peu, désormais, de leur sport, le basket-ball, alors qu'ils étaient habitués, entre-temps, aux articles sur le championnat départemental de Brazzaville. Ils ont raison.

Mais, les férus de la balle au panier doivent se rendre à l'évidence que l'actualité de leur discipline est en veilleuse, après le championnat remporté par Diablos-Noirs, en seniors hommes, et Inter Club, en seniors dames, notamment. C'est la disette. Les championnats nationaux, qui devaient se dérouler, à la fin du mois de juillet, ont été renvoyés sine die, par la Fédération.

Toutefois, du 23 au 29 juin dernier, trois équipes congolaises, deux masculines, en l'occurrence Inter Club et Avenir du rail, une, féminine, Inter Club, ont participé aux éliminatoires de la Coupe d'Afrique des clubs champions, zone 4 de Fiba-Afrique, à Kinshasa, en République Démocratique du Congo. Débandade, sur tous les fronts, pourrait-on dire! Nos trois représentants n'ont pu éviter les dernières places du tournoi. Les résultats, décevants, le témoignent. Ils ont été, le plus régulièrement du monde, dominés, tournés en dérision.

Dernier du classement masculin, Avenir du rail n'a pas gagné le moindre match, tandis que sa seule victoire, l'Inter Club l'a gagnée aux dépens d'Avenir du rail. Dans le tournoi féminin, Inter Club n'a, également, vu que du feu!

G.M.

Coupe du Congo de football

Les demi-finales aller se dérouleront, dimanche 22 juillet 2012, à Brazzaville, entre Diablos-Noirs et Saint-Michel de Ouenzé, et à Dolisie, entre l'A.C Léopard et CARA.

Phase aller du championnat national de football

Le rideau se referme, enfin!

La phase aller du championnat national de football est, enfin, terminée. Après les deux derniers matchs remis du groupe B, disputés, mercredi 18 juillet, à Pointe-Noire, où Pigeon Vert a pris le dessus sur l'A.S.P (1-0), et à Dolisie, où l'A.C Léopard s'est promené face à l'A.S Cheminots (5-0). L'ultime match remis du groupe A, entre Diablos-Noirs et l'Etoile du Congo, vendredi 13 juillet, à Massamba-Débat, n'a connu ni vainqueur ni vaincu. Une rencontre au cours de laquelle les protagonistes ont promis un spectacle de qualité. Ils y sont parvenus, en partie, bien qu'à cause de la naïveté et des maladresses des attaquants, les filets n'ont pas tremblé.

Cette phase aller* a été longue et lente, comme le fleuve Congo, dirait l'autre. On peut en dégager des tendances: les favoris s'imposent! Ambitions confirmées des Diablos-Noirs et de l'A.C Léopard. Ils se placent, majestueusement, dans le fauteuil de leader, dans leurs groupes respectifs. Aucune surprise, on les attendait. Diablos-Noirs, avec un total de 29 points, termine, par ailleurs, vaincu la première manche, mais J.S.T, son poursuivant immédiat, n'entend pas se contenter de miettes du festin. Adversaire à prendre au sérieux, J.S.T (28 points) est capable de souffler le leadership aux Diablos-Noirs... En revanche, l'A.C Léopard de Dolisie s'est hissé avec une marge de sécurité plus que confortable. Il caracole, loin en tête du classement, avec 36 points. Mieux que F.C Bilombé, qui n'en réunit que 27...



Un match devant des gradins clairsemés.

A côté d'eux, il faut souligner les difficultés que rencontrent certains clubs. Ces derniers se surpasseront-ils, au cours de la phase retour? Il faut attendre pour voir. Mais, la plupart des rencontres ont été ignorées du grand public. Une façon de dire que le spectacle n'a pas trop accroché les férus de football, en marge d'une poignée d'inconditionnels, toujours présents. On le présentait, de toute façon. Ce championnat a la particularité de réunir 28 équipes, 14 dans chaque groupe. C'est un joli petit record! L'opération a plus répondu au vœu exprimé par des dirigeants de clubs expulsés de l'élite de la réintégrer,

sans effort ni mérite. On pouvait, évidemment, en prévenir l'échec, au plan technique. On parie que cela n'aide pas vraiment à élever le niveau du championnat jugé déjà trop bas. Or il faut bien de grandes équipes et de grands joueurs pour assurer le spectacle et, par ricochet, les meilleures recettes financières qui font vivre le foot. La recherche qualitative et

financière devrait être le souci permanent des dirigeants du football national. Le foot d'élite ne tolère ni indigence qualitative, ni indigence financière, encore moins la médiocrité.

Jean ZENGABIO.
(*Nous publierons les classements officiels, dans notre prochaine édition.

Mondial juniors de handball féminin Congo: Pas si négatif que cela!

Disputé, du 1^{er} au 14 juillet 2012, à Ostrava et à Brno, en République Tchèque, le 18^{ème} Championnat du monde féminin juniors a été remporté par la Suède, aux dépens de la France, qu'elle a battue, en finale, par 29-22.

Les trois représentants de l'Afrique, le Congo, l'Angola et la Tunisie, ont connu des fortunes diverses. Les Congolaises s'en tirent les mieux, ayant réussi le meilleur classement. Elles se sont hissées au 16^{ème} rang d'une compétition de 24 participants.

L'arrière droite des Diablos-Rouges du Congo, Grace Zoubabela, rivalisant de talent avec les vedettes de la compétition, a séduit les spectateurs, ayant inscrit 38 buts, en 9 rencontres. Suzanne Mambou et Jo-Verany Moukassa ont également fait forte impression. Cette dernière aurait pu améliorer son capital buts, n'eût été sa fugue, à la fin des matchs de groupes.

Le haut fait de la participation congolaise aura été, sans nul doute, l'accession des Diablos-Rouges en huitièmes de finale, obtenue après leurs victoires sur le Kazakhstan (37-31), d'abord, l'Argentine (34-32), ensuite. On peut encore relever que les Congolaises ont fait mieux que se défendre devant la Suède (21-29), future championne du monde.

L'accumulation des matchs, à un rythme effréné, et la déstabilisation de l'effectif initial, provoquée par la désertion de trois pièces maîtresses, notamment Jo-Verany Moukassa, Marjolaine Nkouka et Ornella Asso Mankissi, ajoutée aux blessures de Mireille Tchikaya et Raïssa Yalibi, forfait lors des quatre dernières rencontres, sont, en partie, responsables de la baisse de régime des Diablos-Rouges et des scores bavards encaissés au cours de certaines matchs de la compétition.

Le rang occupé par le Congo, en République Tchèque, confirme,



Debout, de g.à dr.: Mambou (3), Asso-Mankissi (19), Batola (4), Moukassa (5), Yalibi (10), Divoko-Divoko (6), Mouangomo (12), Iloki (16). Assises: Ngoye-Essema (14), Okoua-Ngala (7), Sala (11), Nkouka (9), Tchikaya (2), Zoubabela (13).

ainsi, le résultat continental du dernier championnat d'Afrique, de la catégorie, à Ouagadougou, l'année dernière.

Seizième sur vingt-quatre! Ce classement final n'est donc pas si négatif que cela. Les joueuses congolaises étaient en République Tchèque pour apprendre (apprendre encore, diraient certains!). Puissent-elles tirer profit de ce déplacement de juillet 2012!

Les sélectionnées congolaises étaient Mireille Tchikaya, Suzanne Mambou, Aurore Batola, Jo-Verany Moukassa, Neida Klein Divoko-Divoko, Patricia Okoua Ngala, Marjolaine Nkouka, Raïssa Yalibi, Cynthia Sala, Antoinette Mouangomo, Grace Zoubabela, Lydiane Ngoye-Essema, Florianne Iloki et Ornella Asso Mankissi.



Grace Zoubabela.

Quant aux Angolaises, elles ont occupé la dix-neuvième place, tandis que la Tunisie, vingt-troisième, sur vingt-quatre.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Eric-Pressing

PRESSING DE LUXE

Situé au coeur économique de: * Brazzaville
rond-point Mougali * Pointe-Noire centre ville,

ERIC-PRESSING

ERIC

- * E = Expérience dans le cadre de Nettoyage à Sec
- * R = Remplissant toutes les conditions de lavage
- * I = Irréprochable pour un travail soigné et bien fait
- * C = Compétence qui fait la différence

PRESSING

- * P = Professionnel confirmé
- * R = Reste fidèle au bon service
- * E = Entretien de qualité inégalable
- * S = Service non stop
- * S = Sollicite par les clients exigeants
- * I = Incomparable, toute la ville en parle
- * N = Nommé ERIC-PRESSING
- * G = Garantit la longévité de nos vêtements

Faites confiance à notre pressing de luxe

TNT

sure we can

GX INTERNATIONAL

« Aller + Loin ! »

Confiez-nous vos plis et colis !

Export et Import Express (plis, colis,
palettes, pièces détachées...)

TNT

Service Commercial

Brazzaville 1 Av Foch (face à la Mairie Centrale) : Tél (+242) 05.550.10.87 / 06.622.00.01
Pointe-Noire Rond Point Kassai (face au CCF) : Tél (+242) 05.550.10.75 / 06.622.00.03

TNT Express Congo
www.tnt.fr

GX International
www.gxinternational.net

* c'est possible